

Conseil communal de Prilly

Procès-verbal de la séance No 7-2018

du lundi 10 décembre 2018

Procès-verbal de la séance 7-2018 du Conseil Communal de Prilly

Président : Monsieur David Stauffer

Lundi 10 décembre 2018 à 20h00, à Castelmont.

Monsieur le Président souhaite la bienvenue aux Conseillères et Conseillers communaux. Il prend la parole :

« Point culminant de l'année politique, pierre angulaire d'une présidence de Conseil, la séance consacrée à l'étude du budget communal. Je souhaite la bienvenue à la Municipalité, aux représentants de la presse, du public, à l'équipe de Sonomix à laquelle je n'en voudrai pas de préférer la régie de la salle du Grand Conseil à la nôtre. Bienvenue aussi aux membres de l'administration de la Ville de Prilly.

En ce qui concerne le programme de la soirée, j'aviserais aux alentours de 23h00 s'il y a lieu de nous mettre de nuit pour boucler l'ordre du jour ce soir ou si l'option de la séance de levée de demain devait se révéler pertinente. Parti dans l'idée que si nous atteignons la fin du budget, d'aller dans tous les cas au terme de l'ordre du jour, sans pour autant bâcler les points de la 2^{ème} partie. Dans tous les cas, sachez qu'un apéritif de fin d'année est tout de même prévu, mais attendu que l'on a utilisé une partie importante de nos deniers pour ce type d'évènement dans la cantine du Grand Conseil la dernière fois, le Bureau a décidé de maintenir cette tradition de verrée de dernière séance tout de même, mais avec des petites choses à manger, cacahuètes et autres et avec notre propre stock de vin de Prilly.

Je vous souhaite une bonne séance et je passe la parole à Monsieur Turrian pour l'appel.

1. Opérations préliminaires : appel, ordre du jour

Appel :

Personnes présentes : 52

Excusées : 16

Retard : 3

Absents : 2

Démissions :

Future admission : 1

Total : 74

Le quorum de l'art. 59 du règlement du conseil est atteint, le Président ouvre la séance, conformément à l'article 62 du règlement.

Monsieur le Président propose tout d'abord une double modification de l'ordre du jour, tout d'abord d'introduire un nouveau point 8 « Election complémentaire », afin d'élire le Vice-Président du Conseil. Monsieur le Président précise que le préavis no 14-2018 sur le budget sera traité en point 9, le rapport municipal 1-2018 en point 10. Il propose d'introduire un nouveau point 11 « Réponse municipale à la question écrite de Monsieur Ihsan Kurt pour des chaussées, chemins, trottoirs, passages piétons adaptés aux handicapés », le point 12 consacré aux motions et interpellations, le point 13 « Questions et divers », le 14 « Contre-appel ».

Monsieur le Président passe au vote sur l'ordre du jour.

Vote : l'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

Monsieur le Président passe au point 2 de l'ordre du jour.

2. Procès-verbaux des 29 octobre 2018 et 12 novembre 2018

Monsieur le Président prend la parole :

« Le procès-verbal du 12 novembre 2018 a été envoyé par courriel hier. Certains ont trouvé le délai pour le lire un petit peu court. Je propose d'adopter et mettre en discussion le procès-verbal du 29 octobre 2018 ce soir et celui du 12 novembre 2018 la prochaine fois. »

Procès-verbal du 29 octobre 2018

Monsieur le Président demande si quelqu'un sollicite la lecture du procès-verbal.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président demande si la parole est demandée.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe au vote.

Vote : le procès-verbal du 29 octobre 2018 est accepté à l'unanimité

Monsieur le Président remercie Monsieur Turrian pour sa rédaction.

Monsieur le Président passe au point 3 de l'ordre du jour

3. Correspondance

Monsieur le Président précise que le Bureau a reçu une proposition d'assermentation déposée par le PLR. Il y reviendra au point 7. Il informe par ailleurs que le Bureau a entretenu également plusieurs correspondances avec la commission des finances notamment et que ces échanges ressortiront de l'étude du budget. Enfin, une information intéressante pour tout le monde, le Bureau a donné suite à une demande du Conseiller Jean-Pierre Dupertuis qui souhaitait savoir dans quelle mesure les nouveaux Conseillers pouvaient bénéficier de tablettes aux mêmes conditions que l'offre faite en début de législature et ce qu'il advenait des tablettes appartenant aux Conseillers communaux ayant démissionné à ce jour.

Monsieur le Président précise que l'offre était unique, puisque le rabais obtenu l'était sur un achat groupé en début de la législature et que le contrat par lequel tous les Conseillers se sont engagés prévoyait le remboursement de la participation communale de CHF 82.50 s'il quittaient le Conseil avant le 30 novembre 2018, la restitution de l'appareil étant exclue. Le secrétaire du Conseil a d'ores et déjà entamé les démarches auprès des anciens Conseillers leur indiquant le numéro de compte de la Commune, l'exercice se déroulant pour l'heure sans difficultés. Monsieur le Président remercie Monsieur Turrian.

Monsieur le Président informe qu'il n'y a pas d'autre correspondance à communiquer en l'état.

Monsieur le Président passe maintenant au point 4 de l'ordre du jour.

4. Communications du bureau

Monsieur le Président du Conseil prend la parole

« En premier lieu et suite au décès de Madame Gillièron-Versel, maman de notre Syndic Alain Gillièron, je tiens à réitérer ici au nom du Conseil communal de Prilly tous nos messages de sympathie et nos pensées les plus bienveillantes à notre Syndic, son épouse et famille. »

Monsieur le Président poursuit avec les autres informations. Représentations du Président aux manifestations suivantes :

- Vendredi 16 novembre au spectacle de la FSG de Prilly. Même si la partie officielle s'est tenue le samedi, le Président y est allé le vendredi, la qualité du spectacle était exceptionnelle durant les trois jours. Il remercie et félicite la gym de Prilly.
- Mercredi 21 novembre à l'assemblée paroissiale de l'église évangélique réformée de Prilly-Jouxens, ainsi qu'à l'agape qui l'a précédée. Monsieur le Président remercie le président de l'assemblée, Monsieur Maurice Genier, pour l'invitation.
- Jeudi 22 novembre à la ferme des Tilleuls à Renens pour l'apéritif de fin d'année de la plateforme jeunesse de l'ouest lausannois et du groupe coordination jeunesse. Monsieur le Président remercie Madame la Municipale Anne Bourquin Büchi pour la présentation, un bel exemple de collaboration et de synergie entre les communes de l'ouest lausannois.
- Samedi 8 décembre pour le traditionnel vin chaud de la société de développement les Baumettes.

Monsieur le Président informe encore que le Lundi 19 novembre au matin a eu lieu la visite de la Préfète Anne-Marion Freiss pour un contrôle des archives et de la tenue générale des documents du Conseil communal. Il ajoute que l'examen est largement réussi et il remercie ici le secrétaire du Conseil, Monsieur Alexandre Turrian, pour le suivi et la rigueur de son travail.

Monsieur le Président ajoute néanmoins que la Préfète a relevé que le Conseil était dépourvu de vice-président depuis un certain temps et enjoint le Conseil, pour la garantie des institutions, à élire un vice-président dans les plus brefs délais.

Monsieur le Président communique encore les dates de rediffusion de la séance transmises par Sonomix.

Les dates sont les suivantes :

- Le vendredi 14 décembre 2018 à 20h00
- Le samedi 15 décembre 2018 à 14h00
- Le dimanche 16 décembre 2018 à 19h00

Monsieur le Président rappelle que les dates du Conseil 2019 ont été envoyées aux Conseillers. La première séance est prévue le 4 mars et la 2^{ème} le 8 avril.

Le Bureau n'a pas d'autre communication à transmettre.

Avant de transmettre la parole à la Municipalité pour les communications municipales, Monsieur le Président revient sur la question de Monsieur le Conseiller Ihsan Kurt du 29 octobre dernier, précédant les votations fédérales du 29 novembre. Il précise avoir interrompu Monsieur Ihsan Kurt dans son argumentation et il précise que cela n'avait rien de personnel. Il ajoute que son intervention était peut-être un peu abrupte, il avait estimé à l'heure avancée qu'il n'était pas opportun d'ouvrir un débat sur des votations fédérales et devoir après Monsieur Kurt et par équité donner la parole à d'autres Conseillers, qui ne partageaient peut-être pas le même avis. Monsieur le Président tient à s'excuser auprès de Monsieur Kurt, si son interruption avait été un petit peu brutale.

Monsieur le Président passe au point 5 de l'ordre du jour.

5. Communications municipales

Monsieur le Président précise que le Conseil communal a pris connaissance de la communication municipale du 27 novembre dernier concernant le restaurant de la vague. Il remercie la Municipalité d'avoir jugé opportun d'informer le Conseil de la situation. Il prend note pour le reste que la Municipalité a présenté les communications no 4-2018 et lui demande si elle souhaite s'exprimer sur ces communications. Monsieur le Syndic lui répond que la Municipalité s'exprimera ultérieurement.

Monsieur le Président passe dès lors au point 6 de l'ordre du jour.

6. Information au Conseil communal par ses représentants aux organismes externes

Monsieur le Président demande s'il y a des communications de la part des délégués.

Madame la Conseillère Nicole Genet (PS) a la parole

Je voulais juste dire que l'AJENOL s'est réunie le 21 novembre 2018, mais je n'ai pas eu le temps de préparer une communication, donc je la ferai la prochaine fois. Est-ce que cela convient ?

Monsieur le Président lui répond que c'est en ordre dans la mesure où cela n'a pas d'influence sur le budget.

Monsieur le Conseiller Blaise Drayer (Les Verts) a la parole

Merci Monsieur le Président,

L'ASIGOS s'est rencontrée le mardi 27 novembre à 20h00. Nous avons discuté du rapport de gestion 2017 et du budget 2019. Ils ont les deux été acceptés.

Monsieur le Président remercie Monsieur Drayer pour l'information et demande s'il y a une autre communication.

Ce n'est pas le cas.

M. le Président passe au point 7 de l'ordre du jour.

7. Assermentation(s)

Monsieur le Président du Conseil prend la parole

« Une première communication importante en ce qui concerne l'assermentation de Monsieur Dimitri Teugueka du 12 novembre dernier. Le Bureau, respectivement le Président, de même que le chef du groupe PLR avons appris après coup que l'intéressé ne remplissait pas la condition cumulative de l'article 5 de la Loi sur l'exercice des droits politiques sous-jacents et indubitablement liés à l'article 3 de notre Règlement qui renvoie la qualité de membre du Conseil à celle d'électeur à savoir : résider en Suisse depuis dix ans et être domicilié sur le Canton depuis trois ans, en plus du domicile communal. Il s'agit là d'une erreur due à plusieurs facteurs et pour laquelle je présente les excuses au Conseil. Monsieur Teugueka n'apparaissait d'abord pas dans les fichiers de l'office de la population accessibles par notre secrétaire, vérification avait été faite oralement du domicile sur la Commune, mais les dates d'entrée en Suisse, respectivement de l'autorisation et d'inscription dans le Canton ne nous sont parvenues que le lendemain du Conseil.

Même si l'on se rapproche de cette double condition d'un point de vue du timing, il n'en demeure pas moins qu'elle n'est pas réalisée aujourd'hui et qu'en conséquence, l'assermentation est nulle de plein droit. Je me rends bien compte que cette assermentation a eu lieu dans la salle du Grand Conseil, ce qui me fait la regretter d'autant plus. Je réitère les excuses du Bureau et du Président. La Préfète a été informée de ce qui précède, elle ne m'a pas adressé ses félicitations, elle rappelle que les assermentations peuvent aussi bien être effectuées par le Bureau qu'en plénum et que de plus les signatures de six parrains qui étaient présents sur les listes de parrainage au début de la législature doivent également accompagner ces candidatures. C'est donc ce que nous avons demandé aujourd'hui pour le candidat que nous allons assermenter tout à l'heure, les vérifications ayant été faites cette fois. »

Monsieur le Président passe la parole au président du PLR pour présenter le candidat.

Monsieur le Conseiller Samuel David (PLR) a la parole

Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Tout d'abord, je vous présente aussi mes excuses pour ce bug qui a eu lieu lors de notre dernière séance du Conseil communal.

Les conditions qui ont été rappelées par Monsieur le Président, donc trois ans de résidence dans le canton de Vaud et dix ans en Suisse n'étaient pas remplies de peu et il y a eu une confusion, y compris de ma part, et je vous prie de m'en excuser.

Heureusement, il n'y a pas de confusion pour notre prochain candidat. Il s'agit de Monsieur Abedin Dema. Monsieur Abedin Dema est un prilléran de longue date, il a été élève d'Alain Gillièron. On a donc une certification supplémentaire pour Monsieur Dema. Monsieur Dema est un jeune qui grossit les rangs de la jeunesse au Conseil communal, il a 24 ans, bientôt 25 ans. Il travaille à Lausanne dans une société qui s'appelle Zebra Box et je vous prie, en étant certain que les conditions sont remplies cette fois, de faire bon accueil à Monsieur Dema. Je vous remercie.

Monsieur le Président invite Monsieur Abedin Dema à s'avancer devant l'assemblée et demande à celle-ci de se lever pour l'assermentation.

Monsieur le Président lit la promesse solennelle :

« Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer. »

M. Abedin Dema : « je le promets ».

Le Président adresse ses félicitations à Monsieur le Conseiller Abedin Dema (PLR) pour son assermentation et l'invite à regagner les rangs de son parti.

Monsieur le Président passe au point 8 de l'ordre du jour.

8. Election complémentaire

Monsieur le Président informe que le Conseil va procéder à présent à l'élection complémentaire au Bureau, respectivement à la fonction de vice-président. L'article 12 du Règlement du Conseil précise que l'élection du vice-président a lieu à la majorité absolue au premier tour et relative au second. Il indique que l'opération peut s'opérer tacitement lorsque le nombre de candidats est égal à celui de sièges à pourvoir pour l'élection des scrutateurs et de leurs suppléants.

Néanmoins, Monsieur le Président propose, s'il n'y a qu'un seul candidat et si personne ne s'oppose à cette manière de faire, de procéder par acclamation. Il passe la parole au président du groupe PLR pour présenter le candidat à la vice-présidence.

Monsieur le Conseiller Samuel David (PLR) a la parole

Merci beaucoup Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

J'ai le plaisir de vous présenter la candidature de Monsieur Daniel Oertli.

Monsieur Oertli est un Conseiller communal avec déjà une certaine expérience qu'il a notamment faite et perfectionnée au sein de la commission des finances (COFIN) où il s'est énormément investi et je vous prie de bien vouloir accepter l'élection de Monsieur Oertli à la première vice-présidence du Conseil communal.

Applaudissements de l'assemblée.

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres élections complémentaires, notamment dans les associations intercommunales.

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Merci Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

N'y-a-t-il pas des sièges à repourvoir notamment à l'ASIGOS, l'AJENOL ? Il me semble que quelqu'un a donné sa démission, on a entendu ça au dernier Conseil du 12 novembre et cette personne était, me semble-t-il, membre de ces différentes associations intercommunales.

Monsieur le Président confirme qu'il a aussi entendu ça.

Madame la Conseillère Madeleine Oesch (PS) a la parole

J'avais signalé cela au Bureau. Il y avait deux personnes qu'il faut remplacer à l'ASIGOS, deux membres, Monsieur Sterchi et Monsieur Abomo Samba.

Monsieur le Président précise que c'est ce qu'il avait noté. Il repose la question, à savoir s'il y a des représentants du PLR pour remplacer les deux Conseillers qui sont partis.

Monsieur le Conseiller Samuel David (PLR) a la parole

Un grand merci à Monsieur Deillon de ce rappel, mais qui était inutile. On en a discuté au sein du groupe PLR, mais être le plus grand groupe du Conseil communal, ça comporte des avantages et parfois aussi des inconvénients. On n'a malheureusement pas encore pu aborder la question du remplacement à l'ASIGOS et à l'AJENOL, étant précisé que ce sont des informations qui sont venues après la dernière séance du Conseil communal. On a eu uniquement la préparatoire ce soir une heure avant le Conseil pour en discuter et on était largement occupés par l'examen du budget. Je vous prie donc de bien vouloir patienter avant que le suspense ne se dévoile sur les candidats du PLR pour ces trois places.

Monsieur le Président du Conseil prend la parole

« Merci Monsieur David, c'est vrai que pour le fonctionnement des associations intercommunales, il est bien de repourvoir au remplacement rapidement de ceux qui quittent. J'imagine que l'on peut aussi procéder au Bureau que nous aurons sans doute au mois de janvier si vous deviez avoir un nom que nous nommerions au Bureau qui pourrait participer assez vite aux rendez-vous des associations intercommunales, respectivement de l'ASIGOS. »

Monsieur le Président passe au point 9 de l'ordre du jour.

9. **Préavis municipal N° 14-2018 soumettant le budget de l'Administration communale pour l'exercice 2019.**

Monsieur le Président du Conseil prend la parole

« Je vous propose de fonctionner de la manière suivante. J'ouvrirai d'abord une discussion générale au début de laquelle je laisserai la Municipalité si elle le souhaite présenter son budget, mais sans anticiper les amendements ou les autres questions de la commission des finances. Nous passerons dans un 2^{ème} temps à l'examen des diverses synthèses par nature et direction, les premières du budget qui ne sont pas soumises au vote, et nous procéderons à l'examen du budget compte par compte, domaine par domaine. Nous traiterons les amendements de la COFIN, dont la rapportrice fera lecture, au fur et à mesure que nous avancerons dans l'examen des comptes domaine par domaine, de même que les éventuels autres amendements déposés. La Municipalité s'exprimera évidemment sur chacun des amendements proposés.

Après analyse des prévisions et le vote sur les amendements et ses pages, nous examinerons les pages roses, amortissements, investissements, financement qui ne sont pas soumises au vote. J'ouvrirai ensuite la discussion sur les pages jaunes, budget STEP et SDIS de Malley, Prilly pour 2019 également intégrées à ce budget. La rapportrice lira ensuite les observations 2019 de la commission des finances. Nous pourrions ensuite clore la discussion et procéder au vote sur les conclusions. Comme nous avons Madame Jacquin qui suit l'évolution du budget, nous ferons éventuellement un contrôle des montants, de manière à ce que les chiffres soient parfaitement justes dans les conclusions. Nous avons la seconde vice-présidente qui suit aussi les chiffres, ainsi que le secrétaire du Conseil.

La COFIN, chargée de l'examen de ce préavis, a proposé dans son rapport onze amendements, effectivement dix plus un refusé, ce qui paraît tout à fait raisonnable. Le rapport de la commission des finances vous est parvenu dans le délai fixé à l'article 51 du Règlement, fort bien rédigé et dans des termes soit dit en passant, choisis et appropriés. »

Monsieur le Président ouvre la discussion générale en demandant tout d'abord à la Municipalité si elle souhaite ouvrir les festivités.

Monsieur le Municipal Antoine Reymond (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Bonsoir tout d'abord,

Je voudrais au nom de la Municipalité remercier la COFIN pour l'excellence de son rapport et pour le nombre relativement réduit d'amendements, ce qui nous permettra d'avoir du temps pour en débattre. Je souhaite revenir sur deux ou trois points que vous avez soulevés, Mesdames et Messieurs les membres de la commission des finances, dans votre rapport. Juste une petite précision, pour la réserve pour arriérés d'impôts, il ne s'agit d'un prélèvement sur un fonds en tant que tel, c'est une réserve, donc pas un fonds, qui compense et c'est le cas depuis le budget 2018, une charge qui est liée aux rentrées aléatoires des impôts, puisque les entrées fiscales arrivent par vague et dont l'ampleur ne nous est pas connue à l'avance. C'est un fonds en quelque sorte de compensation.

Ensuite, vous vous posez la question quant à notre analyse des estimations des revenus et des charges et en prenant le cas de la facture sociale. Nos hypothèses sont réalistes. Je tiens à préciser par rapport à la facture sociale, il est vrai qu'il y a des craintes quant à un dépassement par rapport aux 817 millions en charge des communes annoncé par le Canton pour l'année 2019. Mais, vous imaginez bien qu'il ne nous était pas possible de déposer dans le budget des montants supérieurs à ceux qui nous avaient été transmis par le Canton, dès lors qu'il nous fournit des listes avec des acomptes que nous devons payer. Nous espérons évidemment et je pense que tout le monde espère que la facture sociale ne va pas monter trop haut, nous ne pouvions évidemment pas anticiper à ce point-là un montant qui à l'heure actuelle ne nous était pas connu. Nous n'avons donc fait que reporter les acomptes tels qu'ils nous avaient été transmis par le Canton.

Ensuite, vous parlez de la planification financière. Je tiens à préciser que lors de la séance qui avait réuni le 10 juillet dans la salle en dessous les présidents et présidentes de groupes politiques et la commission des finances, nous avons présenté nos hypothèses de travail et ceux qui y étaient s'en souviennent sans aucun doute, hypothèses de travail qui sont basées sur un certain nombre de critères et celles et ceux qui ont encore ce document peuvent s'y rapporter, même si nous avons évidemment mis à jour suite aux décisions qui ont été prises concernant le point d'impôt. Je vous rappelle qu'il y a un document tel que celui-ci qui indique quels sont les critères de la planification financière. Ces critères sont de continuer et les montants seront fixés au vu des comptes 2018, de continuer en 2020 et en 2021, un resserrement des charges. Nous avons aussi réévalué un petit peu par rapport aux documents que vous avez eus le 10 juillet, nous avons aussi affiné aussi un peu ce que pouvait le cas échéant nous rapporter de nouveaux habitants.

Nous avons, au vu des chiffres transmis par le Canton et au vu de ce que nous commençons à voir sur les rentrées 2018, nous avons un tout petit peu adapté. Ce sont ces chiffres tels qu'ils figurent ici, ces éléments de planification, qui aboutissent à cette planification financière que vous avez dans vos documents. Evidemment, vous ne les avez pas à jour, mais je suis prêt à vous les transmettre. Ces documents montrent que nous avons une marge d'autofinancement qui se stabilise et qui augmente légèrement, même si nous restons en-dessous de ce qu'il serait nécessaire d'avoir à hauteur de 10% de nos revenus. Notre capacité d'autofinancement augmente, mais elle reste insuffisante. L'effort doit donc être continué et il est évident qu'en vue de ce qui va arriver pour les communes, respectivement pour l'Etat de Vaud en 2020, vous lisez les journaux comme moi, donc vous êtes aussi au courant, nous serons appelés à réévaluer, y compris nos revenus, en vue du budget 2020 et les années successives. Il y a donc bel et bien une planification financière, elle est tenue à jour, elle est affinée, mais vous savez bien qu'au-delà de quelques années, elle perd un peu de sa pertinence. Mais enfin, nous en avons une et je vous saurais gré de bien vouloir en tenir compte.

Oui, notre capacité d'autofinancement est améliorée, elle reste faible et vous soulignez à juste titre, que si nous avons reporté un certain nombre d'investissements en les lissant sur le temps, on ressort et on représente beaucoup d'investissements à partir de 2021. Nous avons fait le travail sur 2019 et 2010. Cet effet goulet de 2021, il est évident que nous allons le travailler et que nous ne pouvons pas tout à coup voir exploser de telle manière, ne serait-ce qu'au vu de notre plafond d'endettement, tel qu'il est fixé actuellement à 93 millions, il est évident que nous devons retravailler ces chiffres pour tenir la route tout simplement. Le travail de réévaluation, en fonction des moyens que nous aurons à disposition à ce moment-là, il sera fait pour éviter que nous soyons engorgés.

Enfin, vous posez la question par rapport au nouveau plan comptable MCH 2. Il est évident que nous allons nous mettre au travail lorsque nous en saurons plus. Il se trouve que l'Etat de Vaud nous a donné deux ans supplémentaires, puisque l'introduction de ce nouveau plan comptable au niveau de toutes les communes dans le canton de Vaud a été fixé en 2022 par Madame la Conseillère d'Etat Béatrice Métraux et que ce n'est qu'à partir de ce moment-là que nous devons avoir implémenté ce nouveau système et il est évident que nous prendrons toutes les mesures utiles pour nous permettre de tenir la route et donc de pouvoir vous présenter des comptes de cette manière-ci.

Voilà les quelques remarques, Mesdames et Messieurs, que je tenais à faire en ouverture de ce débat, dont nous nous réjouissons autour du budget tel qu'il vous a été présenté. Je ne vais pas revenir sur tous les chiffres, vous les avez eus et vous les avez sous les yeux. Je reviendrai pour les amendements qui concernent mon dicastère et je reviendrai avec des tambours, mais sans trompettes.

Monsieur le Président informe qu'avant d'ouvrir la discussion générale, il passe la parole à la rapportrice, Madame Elia Pochon, non pour lire les amendements, mais pour entendre lecture du vote final de la commission des finances.

Madame la rapportrice de la commission des finances a la parole

Lecture du rapport

Monsieur le Président remercie la rapportrice, précise que la discussion générale est ouverte et que c'est aussi le moment d'évoquer si nécessaire la partie observations, statistiques et commentaires dans la partie générale.

Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Dupertuis (PLR) a la parole

Merci Monsieur le Président,

Juste une question, je vous ai envoyé en date du 8 décembre un courriel vous demandant de prendre la parole en préambule de l'entrée en matière sur le budget 2019. Vous pensez que je peux le faire maintenant ? Elle n'a plus rien à voir en l'occurrence avec ce qui a été dit par Monsieur le Municipal Reymond, donc je me vois mal prendre la parole à présent.

Monsieur le Président lui répond qu'il a compris selon le courriel envoyé par Monsieur Dupertuis qu'il s'agissait d'une intervention qui pouvait venir en partie liminaire à la discussion, mais après l'introduction, après le rapport de la commission des finances et après l'introduction proposée à la Municipalité.

Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Dupertuis (PLR) a la parole

Il s'agit d'une correction du rapport de la commission des finances.

Monsieur le Président répond qu'il pense qu'il est encore temps d'apporter les corrections en ce moment, le budget n'ayant pas été adopté.

Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Dupertuis (PLR) a la parole

Monsieur le Président du Conseil communal,
Chers collègues,
Madame et Messieurs les Municipaux,

En ma qualité de vice-président de la commission des finances, il est de ma responsabilité de faire part à ce Conseil que le texte, page 5 – fin de premier alinéa du rapport de notre commission - *prête à confusion et ne correspond pas sur le fonds à la pensée majoritairement exprimée... par l'ensemble de ses membres.*

A sa lecture vous constaterez : > A terme, une hausse d'impôt n'est pas à exclure < ce qui est une réalité faussée des propos tenus en conclusion de nos débats. En effet, il avait été décidé de ne pas faire mention de celle-ci sachant que les éléments d'optimisation et de rationalisation financières requis auprès de la Municipalité ne répondaient pas entièrement aux différents vœux de la commission des finances et que cette annotation pourrait nuire à l'équilibre fragile de réunir des tendances politiques souvent divergentes.

Aussi, je pense qu'il est important de faire abstraction de cet ajout par respect des décisions majoritaires à devoir prendre en considération qui, sont la plupart du temps le résultat d'une délibération concertée, objective, constructive et bien entendu consensuelle ; ajout qui peut être interprété d'ores et déjà comme une caution de la commission des finances à une éventuelle proposition d'augmenter le coefficient fiscal, ceci afin de réduire sensiblement l'excédent de charges prévisible pour ces prochaines années de fort(s) investissement(s).

Ce qui reste l'habituelle solution de facilité lorsque la volonté d'envisager une réduction des prestations offertes à la collectivité publique manque et surtout, en l'absence totale d'une remise en cause des coûts de fonctionnement de l'Administration communale puis, des charges pérennes décidées par le Canton (facture sociale, Ecole, RIE III, etc.) et celles liées aux Associations intercommunales (STEP, SDIS, AJENOL, POL, Taxis, etc.).

Sachant également que la procédure d'approbation de ce rapport a été « exceptionnellement anticipée » à sa finalisation mais, encore à sa relecture par manque de temps, il était de mon devoir de rétablir cette vérité ; j'ajoute encore que Madame la Présidente de la commission des finances qui est partie prenante dans l'élaboration de ce rapport a été mise au courant de la présente intervention à l'issue d'une entrevue fixée le 6 ct., soit en amont de ce Conseil, en présence d'un autre membre de la commission des finances ce, par souci de transparence et de collégialité.

Pour conclure, j'invite donc notre honorable assemblée à ignorer cette partie du rapport dont cet objet sera soumis à l'étude et au vote probablement dans le courant de l'année 2019.

Merci de votre attention et de l'intérêt que vous porterez à mes propos.

Monsieur le Président remercie Monsieur Dupertuis pour la correction. Il ajoute que le Conseil ne votera pas le rapport lui-même, mais bien les conclusions. Il précise que la discussion est toujours ouverte de manière générale.

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Merci Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues,

Ne vous laissez pas envoûter, le budget qui nous est présenté pour 2019 est catastrophique. La commission des finances, dans sa grande bonté, est soucieuse de ne pas être trop alarmiste, elle ne veut pas déplaire, mais quand-même. Elle nous rend attentifs à bon nombre d'éléments, mais ceci sans crier gare.

Tout d'abord, ce budget présente un excédent de charges de plus de deux millions, un prélèvement sur une réserve, celle dont nous a parlé Monsieur le Municipal des finances, de CHF 500'000.- permet de faire paraître un déficit limité à CHF 1'500'000.-. Comme vous l'aurez constaté par le bordereau que vous venez de recevoir pour la taxe sur la collecte et l'élimination des déchets, elle drastiquement augmenté, ceci déjà pour cette année en cours. C'est CHF 400'000.- de charges qui sortent du ménage communal pour être pris en charge par une taxe. Il y a des charges qui sont sous estimées et des revenus qui sont surestimés. Ne vous laissez pas berner, on n'a prévu que peu d'économies dans ce budget. Les diminutions de charges sont en partie dues à des reports de charges, des réparations que l'on fera traîner jusqu'en 2020 ou alors de l'entretien que l'on fera discrètement passer pour des investissements par le biais de préavis. Le retard pris en 2019 pour faire paraître une maîtrise budgétaire nous rattrapera rapidement. Vous pouvez noter pour le bêtisier : c'est le retard qui va nous rattraper. Il faudra cette année ou les années suivantes exécuter ces fameux travaux d'entretien et de maintenance qui seront probablement plus chers à cause de la dégradation des infrastructures. Il y aura l'augmentation des emprunts, dont les intérêts pèseront naturellement sur la marge d'autofinancement.

Où nous laissons-nous conduire ? Ne vous laissez pas prendre par surprise. Là, je vais un petit peu à l'encontre de ce que vient de vous dire le Municipal des finances, pour mon compte je considère que depuis plusieurs années, une planification financière sérieuse n'a pas été présentée à la commission des finances. Par le passé, la commission des finances avait déjà émis des doutes au sujet de la plausibilité de la planification élaborée avec le logiciel FISA. A cette époque déjà, la commission des finances se demandait si les paramètres variables pris en compte n'étaient pas trop optimistes. Aujourd'hui, il n'est même plus nécessaire de faire une analyse compliquée pour se rendre compte que nous sommes dans l'impasse. Lors d'une précédente séance du Conseil, Monsieur le Syndic dénonçait : « Monsieur Deillon vous apporte des éléments et il n'annonce pas les chiffres ». Oui, les chiffres sont toujours les mêmes ou presque, ils empirent. Membre de la commission des finances, qui avait commencé son travail sur le budget, je n'étais à ce moment-là pas libre de m'exprimer sans limites, contrairement à ce que j'ai déjà fait à plusieurs reprises ici.

Jusqu'à maintenant, rares sont ceux parmi les Conseillers communaux qui accordent du crédit à mes interventions. Beaucoup doutent des chiffres que j'avance et de mes conclusions. Alors, appuyons-nous maintenant sur le rapport de la commission des finances. Points 3.2 et 3.3, page 9 et ensuite 5.1., page 12. Ces chiffres sont rapportés par la commission des finances, pas par Monsieur Deillon. Prenons-les pour un cours d'arithmétique élémentaire à deux opérations, l'addition et la soustraction, accessibles à un gosse de sept ans. Plafond d'endettement : CHF 93'000'000.-, tout le monde le sait. Emprunt actuel : CHF 72'000'000.-. Emprunt prévu en 2019 : CHF 10'000'000.-. $72 + 10$ font : 82, donc CHF 82'000'000.-. Restant avant le plafond d'endettement : $93 - 82$ qui font : 11, donc CHF 11'000'000.-.

Ce qui reste disponible est très simple. CHF 11'000'000.- restants dans l'autorisation d'emprunter, CHF 10'000'000.- prévus d'emprunter en 2019, le solde des liquidités qui restera au 31 décembre 2018, on n'en connaît pas le montant, mais de toute évidence pas grand-chose, sans quoi on n'aurait pas emprunté CHF 10'000'000.- cette année et on ne renouvellerait pas l'emprunt à court terme. Ajoutez là-dessus quelques subventions dont nous pourrions bénéficier, de la marge d'autofinancement hypothétique et nous ne sommes pas vraiment sur le bon chemin selon le budget qui nous est soumis. Alors, $11 + 10 = 21$, CHF 21'000'000.- + ce qui restera à fin 2018, les subventions et de l'autofinancement, CHF 30'000'000.- calculés à la louche avec grand optimisme.

Maintenant, regardons les besoins de liquidités à court, moyen terme, toujours selon les chiffres qui sont dans le rapport de la commission des finances. Solde à engager sur les crédits déjà votés : CHF 35'000'000.-. Arithmétique de base, notion du plus grand que du plus petit que, c'est aussi à la portée d'un gosse de sept ans, on constate déjà que les crédits acceptés ne sont plus finançables. Pour chacun d'eux, la Municipalité nous a dit à quel point ces réalisations étaient indispensables, il y aura peut-être un double discours, mais même si certains préavis sont ajournables, au final, il faudra bien les réaliser. Ensuite, toujours dans le rapport, aux pages indiquées, il y a les investissements placés en priorité 1 du plan des investissements et dont les préavis ne sont pas encore présentés, CHF 13'000'000.-.

Après, les investissements en priorité 2 du plan des investissements dont les préavis ne sont pas encore présentés, CHF 16'000'000.-. Toujours l'arithmétique de base, une addition. $35 + 13 + 16 = 64$, CHF 64'000'000.-. Il faudra y ajouter les besoins en infrastructures produits par les préavis que nous avons voté, comme par exemple Malley, la Fabrique, etc. Il y a donc des besoins de CHF 64'000'000.-, très modestement évalués, puisqu'il manque certains chiffres dedans, et les moyens de financement recensés, au grand maximum CHF 30'000'000.-. Les Conseillers communaux qui ont des notions d'arithmétique calculeront qui nous manque déjà aujourd'hui : $64 - 30 = 34$, CHF 34'000'000.-. Pour ceux qui n'auraient pas compris, on ne peut pas faire grand-chose. Enfin, il ne faut pas oublier l'entretien courant du patrimoine, routes, écoles, autres bâtiments, piscine, etc.

Que laisserons-nous dernière nous ? Que laisserons-nous à nos enfants ? Que laisserons-nous aux futurs habitants de Prilly ? Une forte densification, une probable saturation, de jolies réalisations, mais peut-être aussi une tutelle de l'Etat, une dette abyssale, pire encore, des réalisations non terminées faute de financement. Je reste volontiers à disposition de celles et ceux qui auraient besoin d'explications complémentaires.

Monsieur le Président remercie Monsieur Deillon et précise que ce n'est pas parce que ses propos ne sont pas toujours suivis que l'on n'y accorde pas de crédit.

Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En tant que présidente de la commission des finances, je vais prendre la parole après mes deux préopinants, membres aussi de la commission des finances. Je vais essayer d'être brève et de faire un résumé de ce qui a été dit tout à l'heure et de revenir sur certains points.

Avec un déficit de CHF 1'500'000.-, notre Commune est sérieusement impactée par l'introduction de la RIE III comme vous le savez, vous l'avez lu dans le résumé et ceci principalement par rapport à la baisse des revenus sur les personnes morales. Je vous rappelle aussi que le Grand Conseil doit encore confirmer sa contribution aux communes sur ce point et que notre budget tient déjà compte de cette possible compensation de CHF 1'300'000.-.

En ce qui concerne la facture sociale, je suis d'avis de Monsieur le Municipal, que c'est l'autre versant de l'introduction de la RIE III et le montant contributif pour notre commune est contenu, parce que tout simplement, on avait un excédent de charges aux comptes 2017 et ceci par contre sous réserve que les estimations réalisées par le Canton soient correctes, mais cela dépend du Canton et c'est juste ce qu'a fait la Municipalité par rapport à son budget.

La problématique majeure de notre commune se situe au niveau de sa marge d'autofinancement et là, je viens de vérifier dans la planification financière, celle qu'on a reçue en juillet, prévoyait une marge d'autofinancement de CHF 4'000'000.- et elle est concrètement de CHF 1'000'000.- aujourd'hui, donc il y a un grand écart entre ce qui nous a été présenté en juillet et les comptes que nous avons examinés en novembre. En effet, ce montant, par rapport à la marge d'autofinancement, sera insuffisant pour financer les nombreux investissements auxquels nous allons devoir consentir, mais cela est un fait que nous devrions atteindre le plafond d'endettement avant la fin de la législature.

Actuellement, le défi principal de cette Municipalité consiste à équilibrer les finances à court terme, tout en soutenant les développements de notre commune à moyen terme. Ce Conseil communal a fait le choix d'augmenter uniquement l'impôt foncier, de ne pas augmenter l'impôt sur le revenu des personnes physiques et cette stratégie n'est envisageable que si la Municipalité se décide à engager des réformes structurelles majeures et le budget tel que présenté n'en prend pas forcément la tournure. Pour exemple, la Municipalité aurait eu l'occasion lors du remplacement de poste de la direction de la bibliothèque d'ajuster les prestations de ce service et la Municipalité ne l'a pas fait.

Il y a encore d'autres points de détail, j'aimerais juste aborder la question du SDIS. C'est la première fois que la COFIN examinait en détail le budget du SDIS et nous proposons d'amender ce budget. Nous sommes bien sûr dans le cadre d'une entente et nous allons expérimenter pour la première fois ce processus où nous ne sommes pas totalement en accord avec le budget présenté. Monsieur le Président en a été informé et a pu se renseigner sur les modalités de traitement de cette position et il nous donnera de plus amples informations tout à l'heure.

Je dois aussi vous informer, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux que l'on a bien reçu la réponse de la STEP de Monsieur Michel Pellegrinelli. Cette réponse sera reprise et traitée aux comptes du mois de juin et ce sera aussi un aspect très intéressant que nous allons étudier au sein de la commission des finances. Si je reviens au budget 2019, la COFIN va vous recommander de l'accepter, tel qu'amendé, tout en étant bien consciente que les efforts à consentir dans l'avenir devront se poursuivre. Je vous remercie de votre attention.

Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez (PS) a la parole

Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, chers collègues,

Intervenir après ce qui vient d'être dit est peut-être un peu plus difficile que ce que j'avais imaginé. Je vais donner une autre note, une note un peu plus positive, je vais commencer par des remerciements, parce que quoique ce que certains de mes préopinants ont pu dire, le groupe socialiste remercie d'une part la Municipalité d'avoir pris conscience et d'avoir mis en place un certain nombre d'économies, elles sont ce qu'elles sont, mais elles existent et elles sont quand même importantes. Les remercier aussi d'avoir préalablement discuté avec les présidents de groupes et de section sur ce qu'allait être l'avenir de Prilly, d'accepter de diminuer leur prime pour l'année prochaine. Remercier aussi le personnel, les collaborateurs de l'administration communale, parce que finalement, eux aussi acceptent une diminution de leur prime et je remercie la COFIN de ce rapport plus court, comprenant onze amendements, lisible et synthétique.

Ceci étant et sans vouloir entrer trop dans les détails, c'est vrai que le budget qui nous a été présenté ira pour 2019, c'est vrai aussi que le Canton attend des décisions sur la RIE III fédérale, que la Commune attend du Canton un certain nombre de décisions qui sont la compensation de la RIE III cantonale, le transfert de points d'impôt de la Loi sur l'AVASAD, une baisse éventuelle d'impôt, toute chose que vous connaissez, je ne vais pas aller plus loin.

Donc, on a bien conscience au niveau du groupe socialiste que ce qui a été fait l'a été pour 2019, que les finances sont à suivre avec attention et que nous entrons dans quelques années d'incertitude et qu'il va falloir ajuster au mieux ce que l'on peut faire. Globalement, le groupe socialiste soutiendra le budget, acceptera certains amendements, en refusera d'autres, nous verrons ceci dans le détail de la discussion. Je vous remercie.

Madame la Conseillère Federica Vono (Les Verts) a la parole

Merci Monsieur le Président, Madame et Messieurs les Municipaux, chers collègues,

Nous allons nous prononcer ce soir sur des montants qui impacteront le fonctionnement de notre commune en 2019. Ce budget orientera également les chiffres pour les années à venir et les enjeux importants auxquels doit répondre notre commune, notamment en termes d'urbanisme, d'environnement et d'accueil.

Monsieur le Municipal, vous avez évoqué la planification financière. Dans ce contexte, est-ce que la Municipalité pourrait nous présenter un état de situation des projets inscrits dans le programme de législature et nous indiquer les actions qui sont encore d'actualité et à contrario ceux qui vont être abandonnés ? En effet, les échanges que nous avons eus au sein du groupe des Verts ont mis en évidence le besoin d'avoir une vision commune et à long terme, afin de donner du sens et pouvoir se prononcer sur des chiffres proposés. Merci beaucoup.

Monsieur le Conseiller Samuel David (PLR) a la parole

Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Il y a deux points sur lesquels le groupe PLR aimerait revenir et qui montrent que contrairement à ce qui est dit, des efforts sont faits et ce sont des efforts structurels.

Le premier point, c'est la baisse en moyenne de 5% des charges par direction, cela conduit à une baisse de charges de CHF 3'500'000.-, c'est la première étape, mais c'est un effort important qui a été consenti, c'est un effort structurel sur les coûts de l'administration en tant que telle et je pense que l'on peut saluer l'effort qui a été fait par la Municipalité et qui n'a certainement pas été facile à obtenir des chefs de services, des collaborateurs, parce que cela signifie que des gens travaillent plus pour pas forcément beaucoup plus à la fin du mois ou moins de pauses.

Le deuxième élément sur lequel je voulais revenir, c'est la question de la baisse de 4 ETP. C'est une diminution qui comprend aussi deux postes d'apprentis, mais c'est un effort qui était nécessaire et qui a été fait et qui n'est pas facile à faire non plus pour la Municipalité et là encore, on est dans une économie d'ordre structurel qui va être pérenne, durable. Ce n'est évidemment pas la fin de tous les efforts et le résultat de ce budget 2019, nous ne sommes pas à la ligne d'arrivée vu l'incertitude et les difficultés de l'avenir, mais je crois qu'il ne faut pas non plus peindre le diable sur la muraille et se dire qu'il n'y a plus rien à faire à part mettre la commune en faillite, c'est faux, il y a des efforts qui sont faits.

Le troisième élément que j'aimerais relever, ce sont les outils de planification financière qui sont mis en place aujourd'hui par la Municipalité. Ce n'était pas le cas il y a quelques années, on peut le saluer. Il y a aussi à mon avis, je ne suis pas dans la commission des finances, il y a une plus grande transparence aussi vis-à-vis du Conseil communal, c'est aussi dû à ces outils de planification financière qui sont partagés avec les Conseillers communaux. Ce sont des éléments importants qui participent à la démocratie, à la transparence des débats au sein du Conseil et on peut le saluer. Alors, évidemment, le groupe PLR n'est pas dans une position de satisfaction totale, parce qu'on n'est pas à la ligne d'arrivée, mais je crois que la Commune tient un cap et c'est le bon cap. On a pris la bonne direction, les efforts vont devoir se poursuivre, mais il est faux de dire qu'il n'y a rien à faire, que le bateau va couler et que la prochaine étape est la tutelle du Canton et les efforts de la Municipalité en sont la preuve.

Comme cela a été dit aussi, j'aimerais remercier la Municipalité pour les efforts effectués, durs à obtenir, encourager évidemment la Municipalité à poursuivre ses efforts, les premiers signes que nous avons aujourd'hui sont de très bonne augure pour la suite et le groupe PLR sans se réjouir évidemment du résultat du budget, on ne peut pas se réjouir au vu des chiffres qui sont présentés, le groupe PLR a le sentiment qu'on tient maintenant le bon cap et qu'il suffit de faire avancer la machine. Evidemment, on va atteindre probablement le plafond d'endettement dans deux ans, mais dans deux ans, c'est aussi la fin de la législature et on verra ensuite. Ce qui est essentiel pour nous, c'est que la Municipalité tienne actuellement un bon cap et doit poursuivre dans cette direction. Je vous remercie.

Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je tiens juste à rectifier quelque chose que j'ai dit tout à l'heure. J'ai les planifications financières devant moi, il y a bien deux hypothèses et la marge d'autofinancement rentre bien entre ces deux hypothèses. Je tiens à m'excuser auprès de Monsieur le Municipal, parce que son information était correcte.

Monsieur le Président remercie Madame la Conseillère et ajoute qu'il est important de souligner les efforts consentis par le personnel de la Ville, le Conseil communal les en remercie. Il demande si dans le cadre de la discussion générale, il y a encore des interventions.

Monsieur le Conseiller Roger Saugy (PS) a la parole

Merci Monsieur le Président,

On est dans une situation difficile, je pense que sur ce point-là, à peu près tout le monde est d'accord. Il y a des priorités à établir, on a parlé des efforts faits par les services, des économies envisagées par la Municipalité sur certains points, on a moins parlé du service public. Je n'aimerais pas qu'on oublie que l'on doit créer d'urgence des appartements subventionnés sur le territoire de la commune, je n'aimerais pas qu'on oublie que l'on doit ouvrir les portes à l'accueil de jour des jeunes et c'est bien une recherche d'équilibre entre ce que nous offrons à la population et ce que nous pouvons offrir.

J'ai été parmi les affreux qui ont fait des remarques désagréables sur la construction du bâtiment administratif du Château et son coût et parmi les affreux perdants qui ont demandé de revoir le projet de la Vague, ce sont des choses qui ont eu lieu, on ne veut plus revenir en arrière, je peux regretter d'avoir été mauvais et d'avoir perdu, comme je peux penser autre chose. L'essentiel, quand même, c'est que nous conservions à l'esprit le fait que Prilly dit « Prilly a tout pour plaire », et que nous gardions le cap, c'est-à-dire que nous continuions à offrir des services suffisants à une partie de la population. Partie de la population dont la vie devient de plus en plus difficile. Il serait facile de faire de l'ironie à propos des gilets jaunes de l'autre côté de la frontière ou de l'autre côté du Jura. Nous n'en sommes pas là. D'abord, les gens ici ne vont pas se révolter. Il n'empêche qu'il y a une partie croissante de la population de Prilly qui souffre de la situation actuelle. Je me permettrai de prendre un tout petit exemple, il y en aurait au moins dix à prendre dans le budget. On supprime des postes d'apprentis. Or, un des problèmes de notre pays, c'est la formation et c'est une démarche pérenne, parce que trois apprentis en moins, c'est dans trois ans trois personnes formées dans le cadre de la commune en moins. J'aimerais attirer votre attention sur le risque d'un enthousiasme dans les économies.

Monsieur le Président passe à présent sur la discussion détaillée sur le budget avec le tableau des charges par nature qui, pour rappel, n'est pas soumis au vote, des pages 4 à 11. Monsieur le Président demande s'il y a des questions ou autres interventions sur ces synthèses.

Ce n'est pas le cas.

1. ADMINISTRATION GENERALE, PAGES 12 à 21.

Monsieur le Président précise qu'il y a deux amendements de la COFIN dans ce chapitre.

Il ajoute que l'examen sera effectué sous chapitre par sous chapitre jusqu'à la présentation des amendements.

10. AUTORITES

Monsieur le Président demande si la discussion est sollicitée.

Monsieur le Conseiller Samuel David (PLR) a la parole

Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Vous avez tous reçu le projet de décision que j'ai soumis au Bureau du Conseil. Je ne vais pas déposer d'amendement, mais le projet de décision vise une diminution des jetons de présence des Conseillers communaux et j'aimerais aborder aussi ce point dans ce chapitre, puisque c'est le chapitre précisément qui traite de cela. Le groupe PLR estime qu'on a demandé beaucoup d'efforts aux collaborateurs, Monsieur Saugy a évoqué la question des apprentis aussi. Pour le groupe PLR, il est aussi de notre devoir comme Conseillers communaux de faire un sacrifice et de réduire les jetons de présence que l'on reçoit pour notre travail au sein du législatif. C'est la raison pour laquelle le groupe PLR a décidé de déposer un projet de décision qui vise à réduire de 70 à 50 francs le montant des jetons de présence octroyés aux Conseillers communaux et de supprimer le supplément de 20 francs de l'heure qui est alloué aux commissaires qui travaillent plus de deux heures par séance. Je ne vais pas formellement déposer d'amendement ce soir au budget, parce que le groupe PLR a décidé qu'il était préférable d'utiliser la procédure la plus correcte, c'est-à-dire de mettre ça au vote dans le cadre d'un projet de décision, mais c'est un élément que j'aimerais aborder ce soir dans le cadre de l'examen de ce budget, parce que cela a un impact direct et au vu aussi des débats que l'on vient d'avoir sur les remarques générales sur le budget et des efforts que l'on a demandés à la Municipalité et que le législatif doit également consentir. Je vous remercie.

Monsieur le Président apporte quelques précisions et prend la parole : « Il est vrai que ce projet de décision a été soumis à analyse, d'une part avec la Préfète, d'autre part avec le service des communes et du logement. L'analyse que je peux vous livrer ici, est la suivante. Le premier point, c'est qu'une proposition détaillée d'indemnités doit faire l'objet d'un préavis, soit déposé par la Municipalité, soit par le Bureau au sens de l'article 29 de la Loi sur les Communes. L'idée serait dans tous les cas de valider cette proposition et la voter, cas échéant la renvoyer à la Municipalité, respectivement au Bureau pour un préavis qui serait présenté vraisemblablement au mois de mars 2019, mais dans tous les cas de ne pas discuter le détail des indemnités et jetons de présence ce soir dans le cadre du budget, ceci est important. Le risque était aussi si on décidait d'une décision comme celle-là, à savoir sans préavis, de s'exposer à un recours au Conseil d'Etat sur la base du 145 de la Loi sur les Communes, ce qui n'est pas vraiment souhaitable quelques jours avant Noël.

Voilà pour la précision, donc si l'on va un peu dans le détail dans ces jetons de présence, ce sera par le biais d'un préavis en prévision de la séance du mois de mars 2019. Monsieur David, vous voulez compléter. »

Monsieur le Conseiller Samuel David (PLR) a la parole

Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Dans le prolongement de ce que dit Monsieur le Président, effectivement, la Loi sur les Communes, pour que cela soit clair pour tout le monde, prévoit que le projet de décision, s'il est accepté, est transmis à la Municipalité, charge à elle sur la base du projet, d'établir un préavis qui est soumis ensuite à une commission du Conseil communal et qui est voté, qui est aussi sujet à des amendements éventuels, qui est voté par le Conseil communal.

Donc, pour pas qu'il y ait de confusion à ce niveau-là, si vous acceptez le projet de décision qui est présenté par le groupe PLR, ce projet va de toute façon faire l'objet d'un préavis et va être soumis à une commission du Conseil communal et va être sujet à des amendements. Vous ne signez pas un blanc-seing pour tout ce qui figure dans ce projet. Je vous remercie beaucoup.

Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le groupe socialiste avait pris connaissance d'abord du projet d'amendement, puis du projet de décision, nous en avons parlé avec Monsieur David au début du Conseil, et le groupe socialiste a préparé une motion. Une motion qui porte sur le même objet, ayant pris conscience également en lisant les différents articles de Loi que de toute façon un préavis était nécessaire, il est d'autant plus nécessaire que nous ne pouvons débattre au milieu du budget d'une question qui touche les indemnités. La discussion partirait tous azimuts et je pense que ce soir, nous devons nous consacrer sur le budget. Vous me direz, très bien, donc nous pourrions, parce que sur le fond, le groupe socialiste est d'accord que le Conseil fasse également un effort dans cette période-là, donc nous pourrions être d'accord avec la proposition. Cependant, la motion que l'on dépose est un peu plus large et j'aimerais simplement peut-être, si ça joue, en lire les 4 lignes, c'est possible ?

Monsieur le Président répond qu'à partir du moment où il ouvre la discussion dans le cadre du budget, l'on va effectivement régler cette question d'indemnités maintenant.

Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez (PS) a la parole

En fait, le groupe socialiste demande au Conseil de soutenir la motion suivante :

- Le Conseil communal de Prilly demande au Bureau de préparer un préavis définissant les indemnités du Conseil communal, toutes fonctions confondues et de le soumettre à la Municipalité pour approbation par le Conseil communal.

C'est plus large qu'uniquement les indemnités du Conseil. D'autres propositions d'économie, telles que la diminution du nombre de commissaires aux commissions pourrait être abordée et afin d'avoir le maximum de chances d'aboutir, ce préavis pourrait être préparé avec le Président du Conseil et les Présidents de groupes et de sections, charge ensuite au Bureau de transmettre à la Municipalité le préavis, une commission ad hoc qui se réunirait en finalité en mars. Nous pourrions voter ici au Conseil avec rétroactif au 1^{er} janvier, ce qui veut dire que pour le budget 2019, il y aurait de toute façon si tout le monde est d'accord une diminution, comme ce qui était prévu au départ avec l'amendement du PLR, mais ça nous laisse d'une part le temps de se réunir et d'en discuter, de préparer en amont histoire que cela soit le plus simple possible et d'autre part d'envisager toutes les économies possibles. Je vous remercie.

Monsieur le Président remercie Madame Clivaz Luchez et prend la parole : « Analyse brève et rapide, nous avons une motion qui correspondrait à l'article 66 de notre Règlement, vraisemblablement la lettre b), c'est-à-dire en chargeant la Municipalité de présenter une étude sur un objet déterminé ou un projet de décision de compétence du Conseil communal. Nous serions dans ce champ d'application. On a une motion, Monsieur Samuel David, est-ce que votre proposition correspondrait également à une motion de ce type-là ?

Monsieur le Conseiller Samuel David (PLR) a la parole

En réalité, Monsieur le Président, le projet de décision est effectivement assez similaire à une motion. Simplement, le groupe PLR désire que soit expressément mis en débat la question de cette diminution de ces jetons de présence, parce que je ne suis pas certain que dans la motion socialiste, le but est d'ouvrir un débat sur la question, ce qui est très bien, mais le PLR aimerait expressément soumettre la diminution des jetons de présence de 70 à 50 francs et la diminution de ce supplément de 2 heures, étant précisé que rien n'empêche par la suite dans le cadre de l'examen du projet de décision, respectivement du préavis municipal qui en sortira, rien n'empêche la commission ou un Conseiller communal ou un groupe politique de déposer un amendement à ce préavis municipal, aux conclusions du préavis, pour proposer d'autres mesures d'économies par exemple. C'est un examen qui peut tout à fait se faire dans le cadre de la commission qui examinera le préavis municipal qui fera suite au projet de décision. Donc, en l'état, le groupe PLR maintient son projet de décision.

Monsieur le Président du Conseil prend la parole

J'ai compris. Je souhaite régler cette question sur les projets de modification des indemnités maintenant, vous l'aurez compris. Une option est d'assortir la motion du PLR de celle du parti socialiste ou de faire 2 motions et de laisser la Municipalité se débrouiller avec ça. Mais, on peut imaginer préparer une motion convenable. Monsieur Deillon, vous avez la parole.

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Merci Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

J'avais imaginé que l'on aurait un débat sur les motions et sur les projets au point de l'ordre du jour motions, postulats, interpellations et projets. La question des jetons de présence, c'est à mon avis un tout petit peu plus compliqué que cela. J'ai préparé tout un argumentaire, mais que je vais garder pour plus tard. Je pense que très raisonnablement, cela doit faire l'objet d'une réelle discussion, de concertation entre les partis, pas ici en Plénum, parce qu'avec le nombre de Conseillers présents, on ne va pas en finir, et je propose que ça reparte sur une commission des présidents de partis et chefs de groupes, réunion sans jetons de présence bien entendu. Est-ce que raisonnablement, tant le PLR que le parti socialiste peuvent se rallier à cette idée pour ne pas en plein cours de budget maintenant passer la soirée sur l'histoire des jetons de présence ? Je vous propose vraiment que tous les partis se réunissent, que l'on écoute les propositions des uns et des autres, j'en en ai entendues lors de séances plus ou moins formelles à gauche et à droite, il me semble qu'il y a de nombreuses choses à faire, les heures qu'on y passe, les rapports, la présidence, les commissions ad hoc, tout un tas de choses sur lesquelles on a maintenant quelques années d'expérience et sur lesquelles on pourrait échanger consensuellement. Je vous remercie.

Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez (PS) a la parole

Quant à moi, je peux tout à fait me rallier à la proposition de Monsieur Deillon qui était comprise dans notre motion, puisqu'on souhaitait que cela se fasse à travers les présidents de groupes et honnêtement, bien que cela ne soit pas formulé de cette manière-là, nous discuterons de la diminution des jetons de présence, l'histoire des deux heures, je n'y avais pas pensé, mais aussi.

Je sais que cette histoire de jetons de présence a amené le président de groupe du PLR à rechercher dans les anciens procès-verbaux, etc. Alors, je dois tout à fait et c'est la soirée des excuses, à mon tour de présenter des excuses à ce Conseil, mais quand j'ai pris mes fonctions de Présidente le 14 juin 2016, effectivement, nous avons élu le Président, Vice-Président, etc. et dans la mesure où les jetons de présence avaient été discutés dans le cadre du contrat de législature quelques semaines auparavant où nous avons décidé de garder les mêmes et que tout était en ordre, je n'ai pas du tout pensé qu'il fallait le faire voter par le Conseil. Je ne dois pas être la seule, parce que personne ne me l'a rappelé non plus, mais voilà, je vous présente mes excuses.

Monsieur le Président du Conseil prend la parole

Merci Madame Clivaz Luchez, la Loi sur les Communes prévoit que le Conseil communal vote ses indemnités durant le courant de la législature. On a donc encore la possibilité de le faire. Je me permettrai la proposition suivante : la motion pouvant être déposée à l'attention du Bureau, c'est une certitude, est-ce que la motion PLR contraignante dans son tableau avec les indemnités proposées assorties des possibilités d'autres leviers de la motion du parti socialiste, peut-être renvoyer au Bureau pour un préavis dans lequel nous serions attentifs par contre à faire en sorte qu'une commission réunissant tous les partis se réunisse, je pense à mon parti en particulier qui ne serait peut-être pas forcément très heureux de ne plus participer aux autres commissions, de manière à ce qu'un préavis soit déposé pour le Conseil communal du mois de mars. Est-ce qu'avec cette idée-là, le PLR peut vivre, admettant le caractère contraignant de votre tableau d'indemnités, mais pour un préavis au Bureau, plutôt qu'à la Municipalité ?

Monsieur le Conseiller Samuel David (PLR) a la parole

Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Au fond, la procédure pour le groupe PLR n'a pas beaucoup d'importance. Ce qui est très important pour nous, c'est que le Conseil communal ce soir prenne une position claire sur la question de la diminution de nos jetons de présence, c'est cela qui est important et c'est aussi pour cela que j'hésite beaucoup, parce que je n'ai pas envie qu'il y ait des bonnes intentions ce soir exprimées au Conseil communal et qu'au sein de l'obscurité des commissions qui vont être organisées, on esquive finalement un petit peu le débat et qu'on contourne un petit peu les choses. Je sais bien que ce n'est l'intention de personne ici, mais pour éviter ce risque, Monsieur le Président, je souhaite que le Conseil communal prenne une position claire ce soir sur cette diminution des jetons de présence de 70 à 50 francs, pour éviter qu'on esquive le fond du problème et le fond du problème, c'est ce soir, c'est de dire qu'on accepte un budget difficile et nous, on fait un sacrifice aussi. Mais, Monsieur le Président, si votre solution comporte le fait que le Conseil communal accepte expressément ce tableau contraignant avec les deux modifications, cela me va très bien et peu importe le moyen utilisé, que cela soit un projet de décision, une motion ou quelque chose d'autre, peu importe, mais le groupe PLR désire que le Conseil communal, ce soir, vote sur cette diminution des jetons de présence.

Monsieur le Président du Conseil prend la parole

Je vous ai compris.

Monsieur le Conseiller Roger Saugy (PS) a la parole

Quand on voit comment a tourné l'Algérie française, j'éviterais ce genre de propos, Monsieur le Président.

Comme il y a de plus en plus de gens de robe dans ce Conseil, je parle sous leur contrôle. Supposons qu'on trouve un moyen de voter le projet du PLR, rien ne semble-t-il nous empêcherait au mois de mars de voter le contraire. Je ne vois pas comment on peut vous garantir, si ce n'est de tous nous mettre à genoux et vous jurer sur l'honneur qu'on vous soutiendra, je ne vois pas de moyen technique de garantir que le 4 mars, on ne change pas d'avis. Je précise que je suis de votre avis, qu'il n'y ait pas de malentendu sur le fond, mais j'aimerais m'assurer qu'on ne puisse pas revenir en arrière, parce que je pense que l'on peut au moment où on aurait le débat définitif au mois de mars, on pourrait décider ce qui conviendrait, qu'on supprime tout jeton de présence jusqu'à la fin de la législature dans ce Conseil, dans différentes commissions que nous désignons à l'extérieur et là où nous avons le pouvoir de décider. Donc, qu'il n'y ait pas de malentendu, ça ne me gêne pas ce que vous proposez, mais j'aimerais savoir si juridiquement et je me tourne vers les multiples gens de robe, pour savoir si vous êtes persuadés qu'on ne pourrait pas changer le vote le 4 mars.

Monsieur le Conseiller David Boulaz (Les Verts) a la parole

Merci Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

En faisant à moitié abstraction de mon préopinant, mais je vais quand même répondre un peu à sa question, c'était un petit peu mon intervention, j'étais prêt à entendre le discours des deux plus grands partis, à dire qu'on avait un accord, reste à en mettre la forme, sur le fait de baisser les jetons des Conseillers communaux, respectivement limiter les heures d'indemnités des commissions. En réalité, mon confrère Samuel David, a quand même lâché une petite bombe en nous disant au début du discours : vous serez libres de faire comme vous voulez et à la fin du discours : on veut absolument 50 ce soir, pour pouvoir vous rappeler le 4 mars que vous avez décidé 50 ce soir.

Alors, non, on n'est pas libres à ce moment-là et je pense qu'on aura beau jeu de venir nous répéter que le Conseil a ajouté 50 et que si tout à coup, il amende à 55, 60 ou je ne sais combien, ça posera une difficulté. Je propose plutôt que le principe de la baisse soit indiqué. Que l'on cherche à imposer la baisse maintenant en nous disant qu'on est libre de voter en mars, c'est absolument faux, par contre juridiquement effectivement, nous n'avons pas les mains liées, nous restons en délibérant, on pourrait même imaginer, vous m'excuserez de pousser la caricature, on pourrait passer le jeton à 100, comme à 0 au mois de mars, dès lors qu'il y aura un préavis, ça nous regarde.

Cela étant, Monsieur le Président, je pense que si vous ne voulez pas vous enliser, je vous suggérerais presque de suspendre pour que les chefs de groupes discutent, parce qu'à 22h00, on sera toujours sur cette question.

Monsieur le Conseiller Samuel David (PLR) a la parole

Merci Monsieur le Président,

Pour répondre à Monsieur Boulaz, effectivement, on est libre de voter ce que l'on veut au mois de mars, même si vous acceptez par exemple le projet de décision.

Simplement, la différence au mois de mars, si vous acceptez le projet de décision, c'est qu'il faudra venir avec un amendement et l'amendement à ce préavis municipal ou du Bureau selon comment on s'organise, il faudra l'assumer politiquement et je pense que c'est plus compliqué à assumer politiquement devant le Conseil communal, plutôt qu'entre 6 ou 7 personnes dans le cadre d'une commission dans une salle à Castelmont. Monsieur Boulaz a raison et j'ai raison aussi dans le sens où on est libre de voter ce qu'on veut au mois de mars, mais il faudra assumer de déposer cet amendement et je pense qu'on est là face à un choix politique, on ne peut pas esquiver ce choix et c'est la raison pour laquelle voter maintenant, ce soir, sur ce projet de décision me paraît être une excellente idée Monsieur le Président.

Monsieur le Président du Conseil prend la parole

Des infos que j'ai obtenues, je répète les infos du service des communes, c'est important. On peut décider du principe d'une diminution des jetons de présence, nous ont-ils dit. Mais, on ne peut pas voter une réduction des jetons de présence sans passer par un préavis présenté par le Bureau ou la Municipalité, de la même manière qu'il l'a été pour la précédente législature et comme de descendre 70 à 50, c'est la modification d'une ligne sur ce tableau des indemnités et des jetons de présence. Pour moi, à ce stade, je considère qu'on ne pourra pas se prononcer sur une telle décision, mais uniquement la reporter sur un préavis qui reprendra cette décision, plus éventuellement d'autres, en répétant que sur le principe, on pourra décider d'une diminution, mais pas précise sur les jetons de présence.

Encore quelques interventions, ensuite, je proposerai une suspension de séance de deux minutes pour discuter et trouver une solution.

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Merci Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Encore une fois, je vous enjoins à déléguer cela à une commission pour qu'on puisse avancer. Aujourd'hui, je ne me vois pas accepter un projet sur la base d'un tableau tel qu'on tente de nous l'imposer. Aussi, peut-être que simplement, on peut aller au vote et à ce moment-là, je proposerais à l'ensemble de ce Conseil que toute décision précipitée soit purement et simplement refusée, ainsi le PLR qui semble vraiment appuyer sur le champignon, aura le plaisir d'avoir son vote et nous finirons quand même en discussion raisonnable entre les partis et pas en Plénum avec 55 personnes. Donc, si on pouvait voter, je pense que l'on ferait une bonne avance.

Monsieur le Conseiller David Boulaz (Les Verts) a la parole

Merci Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Monsieur le Président, une rapide interpellation, je crois qu'on l'a dit avant moi, un certain nombre de juristes ont le double avis, je vous pose la question, vous me répondrez par oui ou par non, si je vous entends bien, la proposition du PLR qui consiste à dire et à vouloir imposer 70 à 50, pour vous n'est formellement pas recevable ?

Monsieur le Président du Conseil répond par l'affirmative

Monsieur le Conseiller David Boulaz (Les Verts) a la parole

Très bien, à défaut, je pense qu'on ne peut pas s'épargner le débat au fond actuellement si vous estimez le contraire.

Monsieur le Président du Conseil prend la parole

Je répète donc, les propositions sont les suivantes : un renvoi de la proposition du PLR pour un préavis à la Municipalité ou au Bureau, c'est la motion 1. Une motion 2, c'est celle déposée par le parti socialiste. Ce sont ces deux possibilités qui vous sont laissées, à choix de discuter les 2 minutes qui viennent maintenant.

Monsieur le Président suspend la séance

Monsieur le Président précise que la séance se poursuit et prend la parole

Merci de votre attention. Les chefs de groupes sont-ils parvenus à un consensus ? Je passe la parole au chef du groupe PLR, Monsieur Samuel David.

Monsieur le Conseiller Samuel David (PLR) a la parole

Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La suspension de séance a en effet été fructueuse, puisque les présidents de groupes socialiste, verts et PLR sont parvenus à un accord. Le PLR va retirer son projet de décision et en échange, le parti socialiste va modifier sa motion. Je me permets, sous le contrôle de la présidente du groupe socialiste évidemment, de lire la nouvelle mouture de la motion socialiste. Le groupe socialiste en l'occurrence et les autres groupes du Conseil communal proposent donc au Conseil de soutenir la motion suivante :

- Le Conseil communal de Prilly demande au Bureau de préparer un préavis définissant les indemnités du Conseil communal, toutes fonctions confondues, et de le soumettre à la Municipalité pour approbation par le Conseil communal impliquant, et c'est l'ajout, le principe de la diminution des jetons de présence, ainsi que le principe de discuter de la suppression des heures supplémentaires payées au-delà des séances de 2 heures de commission.

Moyennant les 2 ajouts qui précèdent, le groupe PLR se rallie à la motion socialiste et vous invite donc à soutenir la motion qui a été déposée par le groupe socialiste.

Monsieur le Président du Conseil prend la parole

Bravo et Merci. Je mets cette motion au vote. Que celles et ceux qui acceptent le renvoi de la motion lue à l'instant le manifestent en levant la main.

Vote : le renvoi de la motion au Bureau est accepté par 46 voix pour et 8 abstentions

Monsieur le Président précise qu'une séance de travail sera planifiée dans le courant du mois de janvier à laquelle les présidents de groupes seront invités ou déléguer quelqu'un de leur groupe. L'information sera transmise prochainement. Le Président remercie les Conseillers pour cette solution.

Monsieur le Président passe au sous-chapitre 11.

11. ADMINISTRATION

Monsieur le Président précise qu'un amendement a été déposé par la COFIN, amendement no 1. Il demande à Madame la rapportrice d'en faire la lecture.

Madame la rapportrice a la parole

Amendement no 1

112.3185.01. Honoraires « Cité de l'énergie »

Réduire le compte 112.3185.01 de CHF 10'000.-. Passe de CHF 27'600.- à CHF 17'600.-

Au vu de l'augmentation conséquente de ce compte, la COFIN propose de rester dans la ligne du budget 2018.

L'amendement est accepté avec 4 oui, contre 1 non et 2 abstentions.

Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Il semble qu'il y ait un souci sur cet amendement, parce qu'en réalité, il faudrait aussi réduire le compte 112.4818. Je vais donc retirer l'amendement et en déposer un autre et le résultat sera que l'opération est neutre sur le budget, mais c'est l'intention que la COFIN voulait mettre en avant.

Le nouvel amendement est le suivant :

Réduire le compte 112.3185.01 de CHF 10'000.-. Passe de CHF 27'600.- à CHF 17'600.-
Réduire le compte 112.4818 de CHF 25'000.- à CHF 15'000.-

Je le déposerai tout à l'heure sur le bureau. J'en profite pour expliquer pour quelle raison la COFIN a fait cet amendement. L'objectif des actions de la Commune est de permettre à des particuliers de réduire leur facture de consommation d'eau et de consommation d'électricité. Les avis de la COFIN sur ce point étaient divergents. La majorité de la COFIN estime qu'il n'est pas de la responsabilité de la Commune d'intervenir dans la réduction de la consommation d'énergie de locataires privés. De fait, la majorité de la COFIN vous recommande d'accepter cet amendement.

Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Il est vrai que concernant cette action pédagogique qui vise en fait à expliquer quel type de matériel on peut utiliser pour diminuer la facture d'électricité est pour nous, bien que ce soit une action pédagogique adressée à des privés, mais si j'ai bien compris à des personnes qui habitent les immeubles de la Commune, c'est quelque chose d'utile parce que finalement, peut-être que pour l'écologie, c'est comme pour les finances, ce sont les petits ruisseaux qui font les grandes rivières, vous connaissez bien ça. C'est une taxe qui est prélevée sur l'énergie que nous payons chacun, c'est une taxe qui peut de ce fait revenir à la population.

Là, c'est une population cible par le biais d'immeubles qui sont gérés par la Société immobilière. Nous soutenons cette action tout en sachant qu'elle est minimale, il s'agit d'un fonds qui existe, que ce fonds soit utilisé pour les bénéficiaires. Le parti socialiste ne soutiendra donc pas cet amendement.

Monsieur le Conseiller municipal Maurizio Mattia (Les Verts) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Je vais rebondir sur ce qu'a dit Madame Clivaz Luchez, mais avant ça, j'aimerais juste rappeler qu'on a un label « Cité de l'Energie ». Je sais que pour certains d'entre vous, un label représente juste un dessin, une banderole, mais derrière il y a quand même tout une démarche dans laquelle la commune de Prilly s'est engagée, une démarche notamment au niveau de la politique énergétique, la politique climatique qui est un enjeu absolument capital aujourd'hui. Je ne sais pas si vous vous en rendez compte, mais ce sera l'enjeu de la prochaine décennie, faute de quoi nous risquons vraiment d'aller droit dans le mur. C'est vrai qu'à Prilly, nous n'avons pas forcément de grands moyens, on ne peut pas non plus agir de manière très importante, mais on agit sur le territoire local, on agit de différentes manières, notamment au niveau de la planification territoriale énergétique, on a fait toute une planification sur le développement du chauffage à distance, on va aussi dans ce sens-là avec les sites à 2000 watts qui vont apparaître à Malley.

C'est une partie sur laquelle la Commune peut agir sans forcément que cela coûte très cher, parce qu'elle donne simplement des indications, elle négocie des choses avec les promoteurs. Il y a bien sûr le fond énergie et environnement qui est un outil important, on donne un certain nombre de subventions aux propriétaires pour qu'ils isolent leurs bâtiments, pour qu'ils fassent appel à des énergies renouvelables, qu'ils changent leur chauffage à mazout pour une pompe à chaleur, etc. Ce sont donc là des actions concrètes qui font, ou baissent la consommation énergétique, ou on privilégie les énergies renouvelables à la place des énergies fossiles. Mais, nous ne sommes pas tous propriétaire d'un immeuble où on se dit que cette année l'on va faire un peu d'isolation, l'année prochaine mettre des panneaux solaires, parce qu'est sympa et écolo et en plus la Commune participe, ça va dans le trend. Il y a des gens qui sont locataires. On essaie quand même de faire en sorte d'intégrer ces locataires qui paient ce fonds Energie et environnement par la taxe sur l'électricité. Il est normal que ces personnes puissent à leur tour recevoir quelque chose.

On a d'un côté des subventions pour des électroménagers qui sont A+++, donc qui sont censés être les plus économiques et qui ont un certain succès. On a également des subventions pour les vélos électriques. Donc, là aussi, on fait appel à une population qui est locataire qui a quand même certains moyens et qui s'intéressent à ce qui se passe au niveau de la commune et il y a des locataires qui n'ont pas beaucoup de moyens, qui sont souvent des personnes seules, parfois au social, etc., qui sont à côté de toute cette réflexion et là, on a toute cette démarche qui est tout à fait intéressante, puisqu'elle consiste à aller justement chez ces gens-là qui sont souvent un peu à l'écart. On leur rend visite, il y a d'abord tout l'aspect social, ce sont des personnes qui sont heureuses de rencontrer du monde, de voir qu'il y a des gens qui viennent chez eux, qui n'ont aucun a priori, qui ne les jugent pas, qui regardent simplement comment la personne peut économiser en terme énergétique en changeant une ampoule à un endroit, une bouilloire à un autre et en expliquant qu'en mettant un couvercle sur une casserole, cela arrivera plus vite à ébullition, en consommant moins, etc.

C'est donc simplement aussi une démarche sociale qui permet à ces gens d'avoir quelqu'un qui vient, qui ne les juge pas, qui leur offre un ou deux éléments qui leur permet aussi de faire des économies. C'est aussi une approche sur le comportement des gens, parce que si on veut avoir une vision sur ce que va être l'avenir énergétique de notre commune, ça passe aussi par le comportement, on ne peut pas simplement dire aux gens d'isoler leur maison et ensuite d'ouvrir les fenêtres, parce que de toute façon on n'est pas là pour regarder. Il y a une logique par rapport au comportement.

Il faut savoir aussi que cette action a déjà eu lieu en 2018, elle était au budget 2018, dans les deux bâtiments de la S.I. Ce sont des apprentis de la Commune qui sont allés en tant qu'ambassadeurs auprès des personnes à qui on rendait visite, il y a eu donc aussi un aspect formation. Enfin, on l'a dit, c'est neutre, en termes de finances de la Commune, puisque c'est pris par le fonds Energie et environnement qui, je le rappelle, est aussi financé par ces personnes et pas seulement financé par les locataires pour que les propriétaires puissent isoler ou modifier leur bâtiment ou le rénover.

Je vous incite bien évidemment à refuser l'amendement qui est présenté. Je vous remercie.

Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Dupertuis (PLR) a la parole

Monsieur le Président, chers collègues,

Je peux partager le point de vue de mon préopinant. Cependant, quand je vois qu'on s'adresse pour éduquer les gens à réduire sensiblement, voir économiser financièrement sur l'électricité, etc., je peux le comprendre, mais ce ne sont pas des gens à revenu modeste, tels qu'on a ciblés pour les deux bâtiments S.I., propriété de la Commune, qui sont touchés. Ce sont plutôt les gens qui vivent dans l'opulence que l'on devrait éduquer. Je pense que vous avez pris ça comme une mauvaise cible et je pense également que vous auriez peut-être dû avertir le Conseil communal de cette action, avant qu'on le lise dans le Prill'héraut no 8 de novembre et décembre où vous dites très clairement que vous lancez cette action, alors que le budget n'est pas encore voté. Et l'augmentation est en 2019.

Monsieur le Président du Conseil prend la parole

Précision du Municipal selon laquelle c'était au budget 2018.

Madame la Conseillère Colette Lasserre Rouiller (PLR) a la parole

Merci Monsieur le Président,

Je vous invite à suivre la COFIN et à accepter l'amendement, tel que complété par la présidente tout à l'heure. Tout d'abord, si c'était déjà au budget 2018, on ne comprend pas que pour faire la même action en 2019, il faille l'augmenter. Soit, c'était déjà au budget 2018, vous l'aviez fait avec d'autres actions avec CHF 17'600.- et vous n'avez pas besoin de CHF 10'000.- de plus, ou bien ça ne l'était pas et cela a été annoncé un peu rapidement dans le Prill'héraut avant que notre Conseil ne se prononce. Dans tous les cas, c'est un peu bizarre. Surtout, comptes 2017, charges pour le même poste : CHF 2'600.-. Budget 2018, on monte à CHF 17'600.- et en 2019, on monte à CHF 27'600.-. Donc, là, nous sommes un peu perplexes.

Il y a déjà eu une augmentation massive au budget 2018, il nous semble qu'avec ce qui avait déjà été voté pour l'année dernière, notre Commune a de quoi mener les actions qu'elle souhaite et en 2019, elle pourra faire ou les mêmes actions ou d'autres actions et utiliser le montant. On ne vous propose pas de le mettre à zéro, on vous propose simplement d'accorder en 2019 le même montant qu'en 2018 qui a déjà augmenté massivement par rapport à ce qui avait été dépensé en 2017. Dans un temps où il faut faire des économies à tous les niveaux, il ne s'agit pas ici de supprimer complètement les mesures écologiques, mais simplement de maintenir un budget raisonnable au vu de la situation financière de notre Commune. Je vous remercie.

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Merci Monsieur le Président,

Il s'agit de CHF 10'000.- évidemment, ce n'est pas énorme, les archéologues font d'énormes trous avec leurs petites cuillères, c'est un petit peu la contre qu'il faut lutter. Je m'insurge surtout contre ce que je viens d'entendre de la part de Monsieur le Municipal. Lorsque qu'un propriétaire isole la maison, lorsqu'un propriétaire remplace un chauffage à mazout par une pompe à chaleur, ou lorsqu'un propriétaire met des panneaux solaires pour chauffer l'eau chaude de l'immeuble, ce n'est pas que pour lui, les locataires de l'immeuble en profitent, Monsieur Mattia. Donc, ne dites pas que le fonds n'est pas que pour les propriétaires qui isolent, qui mettent des panneaux solaires ou pompes à chaleur. Soyons clairs, c'est simplement ce que je voulais rectifier, quand un propriétaire fait des travaux sur l'immeuble, l'ensemble des locataires en profitent.

Madame la Conseillère Magaly Russbach a la parole

Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Municipaux et Conseillers communaux,

Comme l'a dit Monsieur Mattia et pour rebondir sur l'intervention du PLR à ce propos, oui, certes, le budget 2019 doit faire l'objet d'économies, mais ce point-là précisément ne rentre même pas dans le schéma de l'économie, puisqu'on prend l'argent dans un fonds qui existe déjà et qui est pourvu d'une certaine somme et donc cette dépense est neutre au niveau du budget. Nous n'allons rien économiser si on enlève cette ligne du budget. Ensuite, pour rebondir également sur le fait de faire des économies à qui sont adressées ces offres et ces économies. Non, ce ne sont pas des personnes riches, Monsieur Dupertuis, ce sont des personnes à revenus modestes. Est-ce que ce n'est pas justement ces personnes-là qui ont besoin de faire des économies ? On parle d'économie d'énergie. Ils savent peut-être faire des économies. Je ne suis pas sûre que les économies d'énergie soient véritablement connues chez ces personnes-là et de leur proposer des conseils et du matériel pour faire ces économies d'énergie leur permettent également de faire des économies financières et elles en ont besoin. C'est un point social, mais c'est un point écologique et ça n'a aucune incidence en soit sur le budget global 2019. Je vous recommande donc fortement au nom du groupe des Verts et en soutien de Monsieur Maurizio Mattia et de la Municipalité d'accepter ce point du budget 2019. Merci.

Monsieur le Président demande si la parole est encore sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe au vote sur le nouvel amendement de la COFIN qui remplace l'amendement no 1 de la COFIN, qui est de :

Réduire le compte 112.3185.01 de CHF 10'000.-. Passe de CHF 27'600.- à CHF 17'600.-
Réduire le compte 112.4818 de CHF 25'000.- à CHF 15'000.-

Vote : l'amendement est refusé par 28 voix contre, 27 pour, moins 1 abstention

Monsieur le Président passe au sous-chapitre 15.

15. AFFAIRES CULTURELLES ET DE LOISIRS

La discussion n'est pas demandée.

Monsieur le Président passe au sous-chapitre 17.

17. SPORTS

Monsieur le Président précise que dans ce sous-chapitre, il y a un amendement de la COFIN.

Madame la rapportrice a la parole

Amendement no 2

170.3012. Personnel occasionnel (attention différence pas de 25'000, mais de 6'000.-, voir budget 2018)

Augmenter le compte 171.3012 de CHF 6'000.-, passe de CHF 319'600.- à CHF 325'600.-.

En lien avec l'ouverture prolongée de la piscine et durant la période des vacances scolaires, la COFIN propose de rester dans la ligne du budget 2018.

L'amendement est accepté avec 4 oui, contre 1 non et 2 abstentions.

Il s'agit là d'une augmentation du budget.

Monsieur le Président ouvre la discussion sur l'amendement.

Monsieur le Conseiller municipal Maurizio Mattia (Les Verts) a la parole

Merci Monsieur le Président,

Peut-être juste quelques explications par rapport à cette différence de CHF 6'000.- comme indiqué. Le personnel change d'une année à une autre. En 2018, nous avons encore la chance d'avoir un employé qui faisait pas mal de travail, vous l'avez certainement croisé à la piscine, qui est une personne d'un certain âge, qui était là de nombreuses années et qui donnait vraiment de gros coups de mains à la piscine, il avait beaucoup de plaisir à venir à la piscine, mais il arrive un âge où il faut savoir passer la main et on devra remplacer cette personne par quelqu'un qui va prendre un vrai salaire, alors que l'employé précédent prenait un défraiement.

C'est ce qui explique une grosse partie de la différence. Par ailleurs, par rapport à l'amendement, je vais vous surprendre peut-être, mais je vous propose de refuser cet amendement, même si pour une fois c'est la COFIN qui propose de donner des sous à la Municipalité. Ce qui se passe, on a vu avec l'été incroyable qu'on a eu cette année, au niveau des horaires, des présences des gardiens, c'était vraiment très difficile pour eux. Il y a eu en plus des absences, un arrêt maladie, etc, donc cela a été très compliqué au niveau des horaires, pour respecter également la Loi sur le travail, ils ont fini la saison sur les genoux. Donc, l'idée, c'est qu'on fasse une année peut-être normale, avec des horaires normaux, quitte à fermer un peu plus tard si vraiment les conditions sont bonnes. Alors, il y a une possibilité, c'est que vous nous accordiez les CHF 6'000.- et on pourrait ouvrir le cas échéant de temps en temps quand on voit que la journée est vraiment magnifique et qu'il est difficile de renvoyer les gens chez eux et c'est toujours de les renvoyer chez eux quand il fait chaud et même si c'est l'heure.

Pour résumer, c'est compliqué d'ouvrir à des heures prolongées avec uniquement CHF 6'000.-, c'est même quasiment impossible, on l'a vu. Si vraiment on voulait le faire, il faudrait non pas CHF 6'000.-, mais plutôt CHF 20'000.- à CHF 25'000.- supplémentaires. De nouveau, tout dépend de la saison, si on a un été comme cette année, c'est vraiment ce qu'il faudrait. S'il pleut tous les jours, la question est assez vite réglée. Donc, soit augmenter ce montant à CHF 20'000.- ou CHF 25'000.-, soit si vous voulez garder ces CHF 6'000.-, il faut être conscients qu'on ne pourra pas ouvrir du Lundi au Dimanche pendant toutes vacances scolaires jusqu'à des heures tardives, parce que ce n'est pas gérable au niveau du personnel, cela fait exploser les heures supplémentaires, ce n'est pas non plus ce que l'on veut dans un moment où on cherche des économies. J'espère avoir été clair.

Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

C'est vrai que le groupe socialiste voyant l'amendement de la COFIN était tout à fait prêt à le soutenir en se disant que l'ouverture de la piscine plus longtemps en été et surtout après le bel été que nous avons eu, c'est quelque chose de tout à fait intéressant pour la population de Prilly. Je comprends bien les problèmes de personne que cela pose, c'est sûr que les maladies, etc. sont toujours à gérer quand on est un service public et que l'on doit rester ouvert, dans le privé la même chose d'ailleurs. Je suis surprise tout de même que Monsieur le Municipal vous jetez l'éponge de cette manière-là, à cause d'une difficulté à gérer le personnel. Personnellement, je serai plutôt prête et le groupe socialiste souhaiterait ça, nous pouvons déposer un amendement de manière à ce que la somme qui est nécessaire à payer le personnel vous soit accordée. Mais, quelle serait cette somme ? Parce que, vous avez parlé de CHF 20'000.-, de CHF 25'000.-, etc. Par ailleurs, je trouverais intéressant de savoir s'il y a eu des gens qui restaient à la piscine jusqu'à 20h00. Je ne parle pas forcément d'une augmentation des entrées à partir de 17h00, mais est-ce qu'avec l'ouverture de la piscine à 20h00, les gens en ont profité ici à Prilly ?

Monsieur le Président précise qu'il restait jusqu'à 20 heures.

Monsieur le Conseiller municipal Maurizio Mattia (Les Verts) a la parole

Je vais être clair, si on veut prolonger jusqu'à 20h00, il faudrait CHF 25'000.- de plus et non pas CHF 6'000.-.

Après, pour répondre à la question de savoir si les gens restent jusqu'à 20h00, quand il fait beau, ils restent même plus longtemps, c'est difficile de les chasser, ils restent jusqu'à 20h30, c'est là où cela devient compliqué aussi avec le personnel. Je comprends donc tout à fait qu'au niveau de la population cela soit un vrai avantage d'avoir cette piscine ouverte plus longtemps. Là, il y avait eu un postulat à l'époque, on avait fait ce test de deux ans, c'était le choix, c'est soit il faut nous donner plus de sous, soit nous devons fermer plus tôt, parce que finalement, avec l'argent qu'on a eu et obtenu jusqu'à aujourd'hui, ce n'est malheureusement plus suffisant, ou alors si on fait entre les deux, on fait une ouverture un peu entre les deux. Je pense pour conclure que c'est un plus qui est apprécié de la population

Monsieur le Conseiller Samuel David (PLR) a la parole

Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Pour le groupe PLR, ce qui est déterminant, ce sont les besoins de la population par rapport à cette prolongation d'ouverture jusqu'à 20h00 de la piscine. Alors, il semblerait, selon ce qu'a constaté la Municipalité, qu'il n'y ait pas une hausse en tout cas des recettes en fin de journée et donc que cette offre supplémentaire de la Commune qui exige des sacrifices au niveau du personnel et au niveau financier n'aie pas le répondant souhaité auprès de la population. Je crois qu'on offre déjà un écrin avec cette piscine à la population, un écrin qui est ouvert jusqu'à 19h00 de manière continue tous les jours durant l'été et le groupe PLR estime que c'est suffisant également compte tenu de la situation financière difficile, dont on a largement parlé et dont on va également encore parler probablement à l'avenir. Je vous remercie.

Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez (PS) a la parole

Avant de déposer un amendement, j'ai encore une question au Municipal. Est-ce que dans l'information à la population, il est dit que la piscine est ouverte tous les soirs jusqu'à 20h00 ou bien tous les soirs jusqu'à 20h00 en cas de beau temps ?

Monsieur le Conseiller municipal Maurizio Mattia (Les Verts) a la parole

Je ne peux pas vous dire exactement ce qui est écrit, mais concrètement, c'est ce qui se passe. Il faut qu'il fasse beau pour que cela soit ouvert jusqu'à 20h00. S'il y a un orage à 17h00, tout le monde part et on ferme la piscine.

Monsieur le Conseiller David Boulaz (Les Verts) a la parole

Merci Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Une remarque par rapport à ce que Monsieur Samuel David a dit, le PLR comprend bien le besoin des prillérans et il me semble qu'il y a quand même un amalgame pas très agréable entre le besoin des prillérans et les rentrées supplémentaires. Evidemment, peu de monde va venir à la piscine à 19h05, lorsqu'elle sort à 20h00. C'est logique qu'il y ait peu de rentrées supplémentaires au-delà de 19h00, mais quand même un petit peu avant, donc si on soutient les besoins des prillérans, on soutient la prolongation des heures d'ouverture indépendamment de cette question financière.

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Extrêmement rapidement Mesdames, Messieurs, pour vous dire que la piscine nous coûte quand même déjà CHF 1'676'000.- par année.

Monsieur le Conseiller Shantidas Annen (PLR) a la parole

Merci Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

A titre personnel, je fréquente la piscine avec mon petit garçon, donc j'ai posé la question par rapport au mauvais temps. Les gardiens de piscine ne sortent pas les gens, à part s'il y a des éclairs, parce que les éclairs évidemment étant conducteurs de l'eau, ça pousse le danger bien plus fort. Donc, tant que ce n'est que la pluie et du mauvais temps, ils autorisent les gens à rester sous les arbres, il n'y a pas de problème. Donc, quand on me pose la question : est-ce que cela ouvre jusqu'à 20h00 quand il fait beau ou pas ? Tant qu'il n'y a pas d'éclairs, les gens peuvent rester, il n'y a pas de problème et ceci m'a été confirmé par des gardiens de piscine. Merci.

Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez (PS) a la parole

Très bien. Le groupe socialiste présente donc un amendement sur le compte 171.3012 : de passer de CHF 319'600.- à CHF 339'600.-, c'est-à-dire d'augmenter ce compte de CHF 20'000.- de manière à couvrir les frais du personnel engagé, pour autant que l'été 2019 soit aussi beau que l'été 2018. Merci.

Madame la Conseillère Colette Lasserre Rouiller (PLR) a la parole

Merci Monsieur le Président,

D'un côté, je suis sidérée et de l'autre pas surprise, parce qu'on a entendu des grands discours qui nous disent que nous devons faire attention aux finances, que nous devons être stricts, que ce n'est que le début des efforts, que nous avons encore des années difficiles devant nous, que nous devons être rigoureux et dès que l'occasion se présente, nous augmentons le budget. Non, je suis complètement opposée à l'amendement du groupe socialiste, à celui de la commission des finances. Je suis un peu surprise de la commission des finances, parce que d'un côté, on salue le fait que la Municipalité a fait des gros efforts pour réduire le personnel occasionnel et après, on lui dit qu'avec le personnel que vous avez, vous devez quand même ouvrir plus tard, c'est contradictoire.

En tout cas, l'amendement de la COFIN n'est pas logique. Mais, l'amendement du groupe socialiste, s'il est logique, il contredit complètement la position que vous nous avez exposée, les grandes idées, les grands principes que vous avez exposés au début de ce Conseil. Comme je vous le disais, cela ne me surprend pas, c'est le parti socialiste, on dépense et on ira chercher l'argent dans les poches des contribuables de cette commune. Je vous invite à refuser l'amendement de la COFIN et celui du groupe socialiste. Je vous remercie.

Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Dupertuis (PLR) a la parole

Merci Monsieur le Président,

Vous voyez qu'ici, on peut causer, en tout cas au PLR en l'occurrence librement et pas toujours en étant d'accord.

La COFIN a déposé cet amendement uniquement en partant du principe que nous avions un outil, en l'occurrence de loisirs, indispensable à la population et vu l'investissement consenti il y a 3 – 4 ans de près de 15 millions pour sa rénovation, on pensait véritablement qu'il fallait la mettre à disposition de la population le plus longtemps possible. Je remarque une seule chose, contrairement à d'autres communes, on ouvre aujourd'hui en même temps que les autres piscines communales, mais on ferme en règle générale deux semaines avant Lausanne, Morges et Lutry.

Monsieur le Président du Conseil prend la parole

Merci Monsieur Dupertuis. Si la parole n'est plus demandée, les montants étant différents, je vous propose d'opposer ces deux amendements. Je fais voter pour l'instant l'amendement proposé par la COFIN. Si cet amendement obtient plus de voix que l'amendement suivant, on votera ensuite l'amendement gagnant, avec pour, contre et abstentions. J'aimerais obtenir un amendement à partir de deux. Donc, pour l'instant, celui qui obtient le plus de voix sera celui que nous voterons tout à l'heure.

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Il me paraîtrait plus logique d'opposer ces deux amendements en posant la question suivante : celles et ceux qui préfèrent l'amendement à CHF 6'000.- lèvent la main et on compte et ensuite celles et ceux qui préfèrent l'amendement à CHF 20'000.- et on compte et ensuite le vainqueur des deux va être soumis au Conseil qui l'acceptera ou le refusera. C'est en tout cas comme ça que cela se passait dans le temps.

Monsieur le Président du Conseil prend la parole

C'était effectivement mon intention, mais votre libellé est bien plus clair.

Celles et ceux qui soutiennent l'amendement visant à augmenter le compte « Personnel et occasionnel » de CHF 6'000.- sont priés de lever la main. **27 voix soutiennent cet amendement.**

Celles et ceux qui préfèrent l'amendement visant à augmenter le compte « Personnel et occasionnel » de CHF 20'000.- sont priés de lever la main. **28 voix soutiennent cet amendement.**

Une discussion s'ensuit. Monsieur le Président précise qu'il y eu des abstentions.

Monsieur le Conseiller David Boulaz (Les Verts) a la parole

Merci Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Pour rappel, je vous rappelle que nous avons chaque année le même débat au budget. Je vous rappelle que le droit de vote comprend le droit de ne pas voter, y compris de ne pas s'abstenir, donc il est impossible de comparer les chiffres d'un vote à l'autre.

Monsieur le Président du Conseil prend la parole

Merci pour ce rappel. Je mets au vote l'amendement suivant :

- Augmenter le compte 171.3012 de CHF 20'000.-. Passe de CHF 319'600.- à CHF 339'600.-.

Vote : 28 voix pour l'amendement et 28 voix contre. M. le Président tranche et précise qu'il est contre l'amendement. Il est donc la 29^{ème} voix et l'amendement est refusé.

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Monsieur le Président,

Je suis désolé, vous avez compté à l'appel général 54 présents, deux en retard, ce qui font 56. 28 + 28 font 56. 56 + 3 font 59, 59 qui est plus grand que 58. Cela tend à dire que quelqu'un a voté deux fois. Non ?

Une personne dans l'assemblée précise à Monsieur Deillon qu'il y a 57 personnes présentes.

Monsieur le Président du Conseil prend la parole

Nous sommes 57 avec moi, sinon c'est 56.

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Monsieur le Président,

Vous étiez présent à l'appel d'entrée, dans les 54. 2 entrées, 2 retards, ça fait 56.

Monsieur le Président du Conseil prend la parole

Il y avait 3 retards.

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Vous aviez annoncé deux. Ok.

Monsieur le Président du Conseil prend la parole

Nous poursuivons l'étude détaillée avec le sous-chapitre 18.

18. TRANSPORTS PUBLICS.

La discussion n'est pas demandée.

Monsieur le Président passe au sous-chapitre 19.

19. INFORMATIQUE

La discussion n'est pas demandée.

Monsieur le Président passe au chapitre 2.

2. FINANCES

Monsieur le Président précise qu'il n'y a pas d'amendement proposé par la COFIN dans ce chapitre.

20. COMPT.GENERALE - CAISSE – CONTENTIEUX

La discussion n'est pas demandée.

Monsieur le Président passe au sous-chapitre 21.

21. IMPOTS

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Merci Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

21. Impôts sur les personnes physiques. Je vous invite à regarder les montants pris en compte dans le budget, chapitre 21, page 23 et à lire en page 13 du rapport de la COFIN. Les montants des impôts sur les personnes physiques diminuent considérablement en rapport avec le budget 2018 et ne suivent que la progression d'un pour cent recommandé par l'Etat, si on compare depuis les comptes 2017. Mais alors, que rapporte donc les nouveaux habitants de Corminjoz ? Il y a une progression de notre population. Oui, les nouveaux habitants sont arrivés à Prilly, mais fiscalement, que nenni. Alors, voyez-vous, il est plus qu'intéressant de constater la différence de discours entre les différents préavis. Quand on parle de densifier l'habitation, d'un plan de quartier, on nous fait miroiter une manne fiscale qu'apporteront les nouveaux riches et opulents contribuables qui feront plus que compenser les charges qu'ils occasionneront.

Les nouveaux contribuables de Corminjoz sont là. Ils sont bien domiciliés à Prilly au 31.12.2018, date de la prise en compte de la domiciliation fiscale. Mais, dans le budget, on n'en voit pas la contribution attendue. Par contre, au chapitre 7, les charges liées sont, elles, déjà bien présentes. Elles sont présentes depuis le budget 2018, puisque, évidemment, ces habitants sont déjà là et on devrait en voir la contribution que l'année prochaine. Lors de l'audition du Municipal des finances devant la commission des finances, j'ai relevé cette différence de discours. Le Municipal nous a fait une magnifique éloquence de rétropédalage. Sur le moment, j'ai demandé que cet exposé figure au rapport, mais malheureusement, ce n'est pas le cas. Alors, mon intervention donnera certainement la possibilité à la Municipalité de nous expliquer pourquoi la valeur du point fiscal baisse, pourquoi les recettes fiscales n'augmentent pas en fonction de la progression de ses habitants et peut-être que Monsieur le Municipal des finances vous fera le même discours qu'on a eu la chance d'entendre à la commission des finances.

Monsieur le Conseiller Municipal Antoine Reymond (PLR) a la parole

Je devrais être reconnaissant à Monsieur Deillon de permettre effectivement à la Municipalité de présenter un discours univoque sur cette question. Je vous invite à prendre dans la brochure « Observations, statistiques et commentaires » la page 26. Et vous voyez à quel point les impôts sur les personnes physiques, les montants sont finalement relativement stables, voire en légère diminution. Si vous prenez 2015, on est à CHF 23'699'000.-, 2016 à CHF 22'410'000.- et ainsi de suite. Donc, lorsque nous mettons le montant qui figure au budget, ce n'est pas parce que nous avons ignoré qu'il y avait de nouveaux habitants qui se soient installés à Prilly, c'est simplement que nous avons pondéré l'arrivée de ces nouveaux habitants avec la réalité des rentrées fiscales, telles que nous les connaissons.

Mais ceci n'est pas incompatible avec ce qui va suivre, c'est-à-dire les années suivantes. Si vous lisez le mot de la Municipalité en introduction du budget. Nous disons : ceci est un budget de transition. Au vu des chiffres, du nombre d'habitants qui se sont déjà installés, nous sommes très reconnaissants envers ceux qui se sont installés à Corminjoz, il y en a quelque uns dans cette assemblée, au vu des nouveaux habitants qui vont arriver au fur et à mesure des constructions, il est vrai que nous allons sortir de cette zone transitoire pour avoir une augmentation et c'est là que la prévision budgétaire que je vous ai montrée tout à l'heure est intéressante, il va y avoir une augmentation effective des rentrées fiscales. Pour le moment, elles sont fragiles, mais nous avons de quoi espérer de la part des nouveaux habitants une augmentation, mais qui n'est pas aussi importante que nous le souhaiterions ou en tout cas de ce que les chiffres fournis par le Canton nous permettraient d'espérer. Parce que la réalité est là, à la page 26, les choses sont difficiles.

Donc, le discours de la Municipalité est univoque sur ce point-là, les chiffres que vous avez au budget sont des chiffres les plus proches possibles de la réalité. Si lorsque nous présenterons les comptes 2019, les chiffres sont meilleurs, je serai très heureux d'être démenti par la réalité, mais ces chiffres pour le moment sont ceux que nous pouvons vous présenter et simultanément à l'avenir, oui, Monsieur Deillon, il y aura une augmentation de substance fiscale, tant pour les personnes physiques, que pour les personnes morales, dans les 3, 4, 5, 10 ans à venir pour la Ville de Prilly.

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Monsieur Deillon, je vais vous prendre au mot, puisque d'après vous, nous sous-estimons à l'impôt sur le revenu CHF 18'750'000.- au budget 2019 et que vous estimez qu'on cache cette masse d'argent qui va nous provenir des nouveaux contribuables, alors déposez un amendement à la hausse de ces revenus, mettez 200, 300, 400, CHF 500'000.- et on va ainsi améliorer le budget d'autant et là, la Municipalité ne va en aucun cas aller contre votre intention.

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Merci Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le Syndic a l'art de retourner la situation. Je pense plutôt que vous faites miroiter des revenus irréalistes lorsque vous parlez du développement de la densification de Prilly et de l'arrivée de nouveaux contribuables. Voilà ce que je pense, parce que si vous étiez conséquent, le même discours que vous avez tenu pour les plans de quartier de Malley par exemple, vous auriez dû le tenir dans le budget. J'ai toujours pensé qu'on n'avait pas augmenté tant que ça, c'est tout.

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Monsieur Deillon, vous dites que pour Malley, je suis inconséquent, parce que forcément je claironne, je suis inconséquent. J'admets tout ça, ce n'est pas grave, ce sont des adjectifs dont j'ai l'habitude. A Malley, il y a un projet qui a été lauréat des deux tours de Malley-Gare, si tout va bien le plan de quartier va être déposé en 2019, construction début 2020, entrée des nouveaux contribuables (personnes physiques ou morales) en 2022. Alors, on attend un petit moment.

Monsieur le Conseiller Roger Saugy (PS) a la parole

Merci Monsieur le Président,

Monsieur Deillon, en tout mathématicien que vous vous dites être, il faut savoir que les chiffres, on en fait ce qu'on veut. Il faut raisonner un peu avant et après les chiffres. Prenons deux hypothèses.

Quelqu'un arrive à Prilly, achète un immeuble, une villa locative, la transforme, c'est évident que ses impôts vont baisser, parce qu'il a des possibilités d'amortir, je pense que vous êtes bien placé pour le savoir.

Imaginons maintenant une autre situation, un médecin vient habiter Prilly. Si ce médecin a son cabinet médical à Prilly, il paie ses impôts à Prilly. S'il a son cabinet médical à Lausanne, il paie ses impôts à Lausanne. C'est d'ailleurs une colle que je vois depuis cinquante ans quand on discute de la répartition des impôts entre la commune de domicile et celle du travail. Alors, si vous êtes capable de faire la liste des gens qui vont venir en fonction de leur situation, soit de propriétaire, soit d'indépendant, Monsieur le Syndic n'aura aucune peine à calculer la hausse ou la baisse des impôts qui va se produire. On est dans l'ordre du pari à court terme et à moyen terme, on entre dans une certaine réalité. Je rappelle quand même que la prévision est la chose la plus difficile à faire, surtout quand il s'agit de l'avenir.

Monsieur le Président poursuit avec les sous-chapitres avec le 22, service financier.

22. SERVICE FINANCIER

La discussion n'est pas demandée.

Monsieur le Président passe au chapitre 3.

3. DOMAINES

Monsieur le Président précise qu'il y a un amendement de la COFIN dans le chapitre.

30. SERVICE ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE

La discussion n'est pas demandée.

Monsieur le Président passe au sous-chapitre 31.

31. TERRAINS COMMUNAUX

La discussion n'est pas demandée.

Monsieur le Président passe au sous-chapitre 32

32. FORET

La discussion n'est pas demandée.

Monsieur le Président passe au sous-chapitre 33.

33. VIGNE

La discussion n'est pas demandée.

Monsieur le Président passe au sous-chapitre 35.

35. BATIMENTS

Monsieur le Président passe la parole à Madame la rapportrice.

Amendement no 3

351.3141.05. Centre sportif de la Fleur de Lys

Réduire le compte 351.3141.05 de CHF 11'000.-, passe de CHF 11'000.- à CHF 0.-.

Déposer un préavis pour l'ensemble de la rénovation à la suite de l'incendie ayant détruit le centre sportif.

L'amendement est accepté avec 5 oui et 2 abstentions.

Monsieur le Président ouvre la discussion sur l'amendement.

Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Vous savez tous je pense que le centre sportif de la Fleur-de-Lys a été ravagé par un incendie. La COFIN était divisée sur cet amendement. La majorité de la COFIN estime qu'il convient que la Municipalité vienne maintenant devant le Conseil communal par le biais d'un préavis pour reconstruire le centre et la minorité estime qu'un montant minimal est nécessaire pour maintenir les infrastructures provisoires. Bien sûr, la majorité vous recommande d'accepter cet amendement.

Monsieur le Conseiller municipal Maurizio Mattia (Les Verts) a la parole

Merci Monsieur le Président,

Ce qu'il faut savoir, c'est que suite à l'incendie du centre sportif, on met tout en œuvre pour pouvoir offrir au FC Prilly sports des structures provisoires pour le 2^{ème} tour qui commence mi-février, fin février. Donc, si on doit attendre le préavis qu'on doit déposer au mois de mars, ce sera un peu tard, d'autant plus qu'il s'agit d'une structure provisoire. Là aussi, nous sommes en discussion avec les assurances qui devraient, on l'espère, prendre en charge toute la structure provisoire, mais ça c'est encore en discussion. Normalement, on devrait avoir une structure provisoire pour le 2^{ème} tour. Il faudra bien l'entretenir, parce qu'on deviendra des locataires de cette structure provisoire, il peut y avoir des dégâts, il y a de toute façon un peu d'entretien à faire.

Je vous demande donc de laisser ces CHF 11'000.- au budget, histoire qu'on puisse faire cet entretien. Après, pour la réfection des vestiaires, ceux qui ont vraiment brûlé, il est clair que nous viendrons avec un préavis, un projet sur lequel le Conseil communal pourra se prononcer après étude.

Mais là, il s'agit de la structure provisoire qu'on va essayer de poser rapidement, histoire de pouvoir garantir quand même aux 400 membres du FC Prilly sports, dont beaucoup d'enfants. Donc, si vous prenez les enfants et leurs parents qui viennent aussi souvent, cela fait une bonne partie de la population prillérane qui attend de pouvoir de nouveau venir sur les terrains de football, soit voir les enfants jouer, soit y jouer eux-mêmes. Je vous invite à refuser cet amendement pour pouvoir aller de l'avant avec ces structures provisoires. Merci.

Monsieur le Président rappelle l'amendement avant de le mettre au vote :

Réduire le compte 351.3141.05 de CHF 11'000.-, passe de CHF 11'000.- à CHF 0.-.

Vote : l'amendement no 3 est refusé à par 42 voix contre, 9 voix pour et 3 abstentions

Monsieur le Président passe au chapitre 4, Travaux, pages 31 à 37.

4. TRAVAUX

Monsieur le Président relève qu'il y a trois amendements de la commission des finances.

41. SERVICE DES TRAVAUX

La discussion n'est pas demandée.

Monsieur le Président passe au sous-chapitre 42.

42. URBANISME ET CONSTRUCTIONS

La discussion n'est pas demandée.

Monsieur le Président passe au sous-chapitre 43.

43. ROUTES

Monsieur le Président passe la parole à Madame la rapportrice.

Amendement no 4

430.3114.05. Achat matériel pour manifestations

Réduire le compte 430.3114.05 de CHF 6'000.-, passe de CHF 6'000.- à CHF 0.-.

En lien avec l'augmentation conséquente de ce compte, la COFIN propose de rester dans la ligne du budget 2018.

L'amendement est accepté à l'unanimité.

Monsieur le Président précise que la discussion est ouverte sur l'amendement no 4 de la COFIN.

Monsieur le Conseiller municipal Michel Pellegrinelli (PS) a la parole

Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Petite précision. Les CHF 6'000.- inscrits au budget 2019 concernant l'achat de matériel pour manifestations concerne trois objets. Une tente de 3 x 3 m. pour CHF 2'500.-, une tente de 3 x 6 m. pour CHF 3'000.- et dix tables hautes « cocktail » pour CHF 1'300.-. Si les deux sortes de tentes 3 x 3 et 3 x 6 sont du remplacement de matériel existant, ce n'est pas par confort, mais c'est par nécessité et par besoin. Si d'aventure nous n'avions pas la possibilité de remplacer ces tentes, ce sera du matériel qui va nous manquer lors notamment de la manifestation de « Fêtons Prilly » et l'on devra certainement louer si vous deviez malheureusement refuser ce budget de remplacement concernant les tentes.

Maintenant, en ce qui concerne le matériel de manifestations, vous savez certainement que nous le louons aux sociétés, à des associations, à certains services internes de la commune, voire à des personnes privées. Vous trouvez ces locations à la page suivante, au compte 430.4271 qui, si l'on voulait et je devrais peut-être ne pas le dire, respecter les souhaits ou les vœux de la commission des finances, de revenir aux comptes 2018, vous devriez baisser les recettes de CHF 7'000.- à CHF 3'500.- si vous vouliez être cohérents avec vos explications. Bien évidemment, on a augmenté un petit peu la capacité de revenu de cette location, puisque la Municipalité a pris la décision en 2018 déjà, mais surtout pour 2019, de facturer le maximum possible aux diverses associations, bien évidemment pas aux services communaux, mais ces associations qui ne seraient pas subventionnées par la Ville de Prilly et les privés notamment qui, parfois, demandaient un subside lors de manifestations culturelles ou associatives et la Municipalité accordait parfois des subsides par la non facturation de ces locations.

Ceci est maintenant révolu, chaque fois qu'il y a une manifestation et un besoin de matériel, de personnes, montage ou de location, c'est une décision qui passe maintenant en Municipalité et qui en principe découle encore une fois, en fonction des cas, par une facturation. C'est donc logique que le montant augmente. Concernant les dix tables, type cocktail, à CHF 1'300.-. CHF 130.- la table, ce n'est pas très cher. Mais, évidemment, certaines personnes diront qu'il faut faire des économies, qu'il faut réduire la voilure, qu'on doit trouver de l'argent pour financer certaines choses ou alors ne pas acheter du matériel. Nous nous sommes rendu compte dans les locations, dans le retour des personnes, une certaine demande de la part des loueurs, de pouvoir bénéficier de tables « cocktail », en lieu et place des tables et des bancs que vous connaissez certainement dans le cadre des manifestations.

On tente d'aller dans ce sens-là pour les demandes. Pour le service des travaux, évidemment, cela a un côté pratique, car il y a moins de manutention, beaucoup moins de temps pour la pose et la dépose des chevalets, des tables et des bancs. On prend la table « cocktail », on la descend du camion, on la pose sous la tente et on s'en va. Ensuite, quand on range, on reprend la table et on la remet sur le camion. C'est beaucoup plus facile que les palettes de tables et bancs qui doivent être enlevées du camion avec la grue du camion pour pouvoir les manipuler et les mettre en place. Donc, un gain de temps qui est non négligeable, qui peut aussi se retrouver au niveau de la location, puisqu'on aura moins de temps à passer au niveau de la manutention du matériel.

Dernier argument, j'espère ne pas être trop long. Dans le compte 430.3142, entretien des chaussées, on a baissé le budget 2018 de CHF 35'000.- à CHF 9'000.-.

Donc, vous voyez que dans l'ensemble, on respecte le souhait du Conseil communal et de la commission des finances de baisser là où c'est possible et de mettre un petit montant à quelque part qui pourrait nous arranger, qui pourrait nous rapporter de l'argent. Alors, certes, ce ne sont pas les millions des impôts, mais c'est non négligeable au niveau du service des travaux.

Donc, Mesdames et Messieurs, s'il-vous-plait, laissez-nous en tout cas les tentes et si c'est possible avec un geste de laisser les dix tables rondes à CHF 1'300.-. Ce n'est pas ce montant qui va mettre en péril les comptes de la Commune. C'est vrai que les petits ruisseaux font les grosses rivières et des gros fleuves, mais néanmoins le budget et les différents amendements proposés sont minimes par rapport à la demande. Merci.

Madame la Conseillère Rebecca Joly (Les Verts) a la parole

Monsieur le Président, Madame et Messieurs la Conseillère et Conseillers municipaux, chères et chers collègues,

Je prends la parole pour une question assez formelle. En charge du tableau de correspondance des amendements, j'aimerais demander à la COFIN si elle est sûre du montant de son amendement, puisqu'elle propose de passer le compte à zéro, mais en même temps de le diminuer de CHF 6'000.-, or ce compte est à CHF 6'800.-. Donc, pour la bonne compréhension de mon travail, je voudrais savoir si l'amendement est de CHF 6'800.- et on passe le compte à zéro ou s'il est de CHF 6'000.- et on passe le compte à CHF 800.-. C'est vraiment purement une question formelle. Je vous remercie.

Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

L'amendement est de CHF 6'000.- et il passe à CHF 800.-.

Monsieur le Président du Conseil prend la parole

L'amendement augmente la somme de CHF 6'000.- à CHF 6'800.- ou il réduit de CHF 6'000.- à CHF 800.- ?

Mme la Conseillère Rebecca Joly répond au Président que la somme est réduite de CHF 6'000.- à CHF 800.-.

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Merci Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je relève un peu tôt ce soir les paroles du Municipal des Travaux, il vient de nous faire remarquer fièrement qu'ils ont limité le budget pour l'entretien des routes. Alors, très clairement, lors de l'audition à la commission des finances, on nous a bien dit que c'était des reports de charges, que de toute façon ces travaux d'entretien étaient en retard et qu'il faudra les faire et qu'on avait effectivement le risque que les dommages à la route soient plus conséquents.

Monsieur le Conseiller municipal Michel Pellegrinelli (PS) a la parole

Monsieur Deillon,

Si vous êtes fort en calcul, peut-être que l'écoute est un domaine qu'il faudrait améliorer. Je parlais de mobilier urbain et pas forcément de routes, mais c'est vrai que dans le cadre de la commission des finances, on a parlé des routes, mais là en l'occurrence ce soir, je parlais du mobilier urbain qu'on a diminué de CHF 35'000.- à CHF 9'000.-. Vous pouvez vérifier, les chiffres sont justes.

Maintenant, sur l'amendement, laisser CHF 800.- dans le compte « Remplacement du mobilier et manifestations », je ne peux pas acheter de tentes, je ne peux acheter que quelques tables, mais qui ne serviront pas à grand-chose si je ne peux pas les mettre sous une tente. Je suis un peu comme mon collègue, Monsieur Mattia, avec la piscine, c'est gentil de nous laisser CHF 800.-, mais autant rien laisser ou laisser les CHF 6'800.- qu'on demande.

Monsieur le Président du Conseil prend la parole

Merci Monsieur le Municipal,

Maintenons le respect dans nos débats, comme nous le connaissons depuis le 29 octobre.

Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Dupertuis (PLR) a la parole

Juste une petite correction et tu m'excuseras Sylvie, mais l'idée était bien effectivement de mettre ce budget à zéro pour la COFIN, c'est une erreur dans le rapport. Ces CHF 6'000.- ont été notés, alors que je pense que la rapportrice aurait dû mettre CHF 6'800.-. Par ailleurs, si on avait eu le temps nécessaire de relire ce rapport, on aurait peut-être pu corriger cette coquille.

Monsieur le Président du Conseil prend la parole

Un amendement est déposé à ma droite par Madame la rapportrice corrigeant le rapport de la COFIN.

Madame la rapportrice a la parole

Je vous relis [l'amendement no 4](#)

430.3114.05. Achat matériel pour manifestations

Réduire le compte 430.3114.05 de CHF 6'800.-, passe de CHF 6'800.- à CHF 0.-.

En lien avec l'augmentation conséquente de ce compte, la COFIN propose de rester dans la ligne du budget 2018.

L'amendement est accepté à l'unanimité.

Monsieur le Président demande ce qu'il en est des autres amendements déposés. Décision est prise de se prononcer sur le présent amendement modifié. Monsieur le Président précise que la discussion est encore ouverte sur l'amendement.

Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (PS) a la parole

Monsieur le Président,

Je veux juste retirer notre amendement de manière formelle, ainsi c'est l'amendement de la rapportrice qui prévaut.

Monsieur le Conseiller municipal Michel Pellegrinelli (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

S'il n'y a pas d'autre amendement, la Municipalité souhaite déposer un amendement de la valeur des tentes de CHF 5'500.- au budget et de supprimer donc les CHF 1'300.- des tables pour laisser au budget CHF 5'500.-, puisqu'il n'y a pas d'autre amendement et que vous allez voter l'amendement complet, la Municipalité souhaite au moins sauver les tentes.

Monsieur le Président répète l'amendement municipal :

Réduire le compte 430.3114.05 de CHF 1'300.-, passe de CHF 6'800.- à CHF 5'500.-.

Monsieur le Président oppose les deux amendements et commence avec l'amendement municipal.

Celles et ceux qui soutiennent l'amendement municipal à l'encontre de l'autre sont priés de le faire en levant la main. **44 voix soutiennent cet amendement.**

Celles et ceux qui soutiennent l'amendement de la COFIN sont priés de le faire en levant la main. **3 voix soutiennent cet amendement.**

Monsieur le Président met au vote l'amendement municipal.

Celles et ceux qui acceptent l'amendement municipal sont priés de le faire en levant la main.

Vote : l'amendement municipal est accepté à une grande majorité, moins 4 abstentions

Monsieur le Président du Conseil prend la parole

Nous avons toujours sous ce sous-chapitre Routes un autre amendement de la COFIN.

Monsieur le Président passe la parole à Madame la rapportrice.

Madame la rapportrice a la parole.

Amendement no 5

432.3123. Electricité

Réduire le compte 432.3123 de CHF 2'000.-, passe de CHF 6'000.- à CHF 4000.-.

En lien avec l'augmentation conséquente de ce compte pour la décoration de Noël, la COFIN propose de rester dans la ligne des comptes 2017.

L'amendement est accepté avec 6 oui et 1 abstention.

Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La facture d'électricité pour les décorations de Noël devrait en principe d'une année à l'autre être très proche. Ici, nous sommes en présence d'un petit coussinet. Si à chaque ligne on avait cette pratique, on aurait un excédent de charges qui s'accumulerait sur le budget. La COFIN vous recommande d'accepter cet amendement.

Monsieur le Conseiller municipal Michel Pellegrinelli (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Effectivement, les frais d'électricité concernant les décorations de Noël devraient être linéaires. Sur les quatre dernières années, elles le sont, puisqu'on a une moyenne de CHF 3'704.- par année de frais. C'est juste que dans l'élaboration du budget, nous avons une année CHF 8'000.- et une autre CHF 6'000.- de frais, mais ça c'est le budget et c'est vrai que dans les frais effectifs, on arrive à CHF 3'700.- environ. Donc, l'amendement de baisser de CHF 6'000.- à CHF 4'000.- est légitime, je n'ai pas d'opposition à faire, si ce n'est que c'est vrai que les services industriels ont tendance soit à facturer le décompte final en novembre, en décembre, en janvier, en février, en mars ou en avril et parfois nous avons deux factures sur la même année. Mais, on reste au niveau linéaire au budget en dessous de CHF 4'000.-.

Si certaines personnes avaient pu penser qu'on souhaitait mettre les décorations de Noël plus longtemps sur la voie publique jusqu'à fin février ou commencer en novembre, ce n'est pas du tout le cas. La pratique usuelle à Prilly est de débiter l'éclairage et les décorations de Noël le 1^{er} décembre et ceci jusqu'à la soirée de l'apéritif de l'union des sociétés locales, en principe à la fin de la première semaine de janvier, mais par exemple l'année prochaine, ce sera le 12 janvier, on sera donc un peu plus tard, mais on devrait normalement rester en-dessous des CHF 4'000.-. On ne pourra de toute façon pas dépenser plus que ce que vont nous facturer les services industriels, ça c'est sûr.

Monsieur le Président demande à l'assemblée s'il y a une autre intervention sur l'amendement.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président répète l'amendement et passe au vote.

Réduire le compte 432.3123 de CHF 2'000.-, passe de CHF 6'000.- à CHF 4'000.-.

Vote : l'amendement no 5 est accepté à une grande majorité, moins 5 abstentions

Monsieur le Président passe la parole à Madame la rapportrice pour la lecture de l'amendement no 6.

Madame la rapportrice a la parole

Amendement no 6

432.3189. Frais divers de décoration

Réduire le compte 432.3189 de CHF 3'000.-, passe de CHF 7'000.- à CHF 4'000.-.

Au vu de l'augmentation consécutive de ce compte pour de la décoration de Noël, la COFIN propose de rester dans la ligne des comptes 2017.

Monsieur le Président ouvre la discussion.

Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La décoration de la ville est un moment fort apprécié de la population. L'amendement sur ce compte vise uniquement à ce qu'il n'y ait pas de nouvel achat de décoration de Noël.

Monsieur le Conseiller municipal Michel Pellegrinelli (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Si je peux rassurer la COFIN, ainsi que les Conseillers communaux, dans ces CHF 7'000.-, il n'y a pas du tout d'achat de nouvelle décoration, cela concerne la location de nacelles pour CHF 5'000.-. En fait, depuis 2018, par rapport aux comptes 2017, on a estimé que lors de la pose des transversales routières, il était beaucoup plus commode, plus pratique et beaucoup moins dangereux et plus rapide, d'avoir deux nacelles de chaque côté de la route pour monter la transversale routière et en même temps pour pouvoir la fixer. Donc, location de deux nacelles pour CHF 5'000.- au lieu de CHF 2'500.- à l'époque et on a CHF 2'000.- pour l'entretien des décorations de Noël au cas où il y aurait des soucis de remplacement, donc c'est vraiment minime au niveau de l'entretien. Je vous enjoins donc à ne pas suivre l'amendement de la COFIN et de laisser les CHF 7'000.- au budget tels que prévus.

Monsieur le Président demande à l'assemblée si la parole est encore demandée sur l'amendement.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président répète l'amendement et passe au vote.

Réduire le compte 432.3189 de CHF 3'000.-, passe de CHF 7'000.- à CHF 4'000.-.

Vote : l'amendement no 6 est refusé par 30 voix contre, 11 voix pour, moins 15 abstentions

Monsieur le Président passe au sous-chapitre 44.

44. PARCS, PROMENADES, CIMETIERES

La discussion n'est pas demandée.

Monsieur le Président passe au sous-chapitre 45

45. ORDURES MENAGERES ET DECHETS

La discussion n'est pas demandée.

Monsieur le Président passe au sous-chapitre 46

46. RESEAU D'EGOUTS, EPURATION

La discussion n'est pas demandée.

Monsieur le Président du Conseil prend la parole

Nous sommes à l'aune du chapitre 5, il est 23h15. J'avais indiqué au début du Conseil qu'on ferait le point à 23h00. Il reste 4 amendements de la COFIN.

Madame la Conseillère Sylvie Krattinger (PS) informe qu'elle va retirer un des amendements.

Monsieur le Président du Conseil prend la parole

Il reste 3 amendements, plus le reste de l'ordre du jour, éventuellement 4. Soit, je décide, soit je mets au vote le fait que l'on continue ou non l'étude aujourd'hui. On continue encore un moment.

Monsieur le Président passe au chapitre 5.

5. INSTRUCTION PUBLIQUE

Monsieur le Président précise qu'il y aura un amendement et passe au sous-chapitre 50.

50. ADMINISTRATION

La discussion n'est pas demandée.

Monsieur le Président passe au sous-chapitre 51.

51. ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Monsieur le Président passe la parole à Madame la rapportrice pour la lecture de l'amendement no 7

Madame la rapportrice a la parole

Amendement no 7

512.3161.02 Loyer locaux scolaires de Corminjoz

Réduire le compte 512.3161.02 de CHF 103'700.-, passe de CHF 103'700.- à CHF 0.-

Correction à la suite de l'acceptation du préavis no 12-2018.

L'amendement est accepté avec 6 oui et 1 abstention.

Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Compte tenu de l'acceptation du préavis concernant l'acquisition des locaux de Corminjoz, la COFIN vous recommande d'accepter cet amendement, car nous n'aurons plus de frais de location l'année prochaine

Monsieur le Président du Conseil prend la parole

Il est vrai que dans le préavis 12-2018, les amendements relatifs aux modifications du budget 2019, en particulier les comptes 512.3161.02 et 512.3141.06 sont présentés par la Municipalité.

Monsieur le Conseiller Municipal Maurizio Mattia (Les Verts) a la parole

Merci Monsieur le Président,

En plus de l'amendement qui a été présenté par la COFIN, j'ai aussi toute une série d'amendements qui vont avec le préavis no 12-2018 qui étaient justement dans les conclusions du préavis no 12-2018, puisque la logique a changé, on est passé d'une location à un achat et il y a une série d'amortissements à faire, je vous transmets l'amendement.

Monsieur le Président du Conseil prend la parole

La Municipalité propose pour le compte 512.3141.06 Pavillons-Grand-Vigne-Bel'Orne de compléter l'intitulé du compte comme suit : Pavillons-Grand-Vigne-Bel-Orne-Corminjoz, donc en ajoutant Corminjoz, et de conserver le montant du budget 2019 de CHF 5'000.-.

Pour le compte 512.3312 Amortissement, dépenses d'investissements, d'ajouter le montant de CHF 24'580.- relatif à l'achat de la structure de Corminjoz.

Et dans ce même compte 512.3312, d'ajouter le montant de CHF 18'930.- relatif à la mise en place de la structure de Corminjoz.

Le budget 2019 de ce compte 512.3312 passe ainsi de CHF 62'000.- à CHF 105'510.-. En résumé, l'excédent de charges augmente de CHF 43'510.-.

L'amendement présenté par la Municipalité reprend celui de la commission des finances et le complète. Je vais donc relire l'amendement municipal.

Le compte 512.3161.02 passe de CHF 103'700.- à CHF. 0.-. Donc, je dois quand même soumettre l'amendement de la COFIN et ensuite celui de la Municipalité, parce qu'il n'est précisé que le compte passe à zéro. Donc, ils se complètent.

La discussion est toujours ouverte, sinon je propose au vote l'amendement de la COFIN en premier qui est de réduire le compte 512.3161.02 de CHF 103'700.-, passe de CHF 103'700.- à CHF 0.-.

Celles et ceux qui acceptent cet amendement sont priés de le faire en levant la main.

Vote : unanimité pour accepter l'amendement no 7 de la COFIN

Je propose ensuite au vote l'amendement municipal.

Vote : unanimité pour accepter l'ensemble de l'amendement municipal en 3 points.

Monsieur le Président passe au sous-chapitre 52

52. ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

La discussion n'est pas demandée.

Monsieur le Président passe au sous-chapitre 53.

53. ENSEIGNEMENT SPECIALISE

La discussion n'est pas demandée.

Monsieur le Président passe au sous-chapitre 54.

54. OFFICE REG. D'ORIENT. SCOLAIRE ET PROF.

La discussion n'est pas demandée.

Monsieur le Président passe au sous-chapitre 56.

56. SERVICE MEDICAL ET DENTAIRE

La discussion n'est pas demandée.

Monsieur le Président passe au sous-chapitre 57.

57. CAMPS SCOLAIRES, COLONIES

La discussion n'est pas demandée.

Monsieur le Président passe au sous-chapitre 58.

58. TEMPLES ET CULTES

La discussion n'est pas demandée.

Monsieur le Président passe au chapitre 6.

6. POLICE

Monsieur le Président précise qu'il y aura deux amendements dans ce chapitre. Il commence avec le sous-chapitre 61.

61. CORPS DE POLICE - SIGNALISATION

La discussion n'est pas demandée.

Monsieur le Président passe au sous-chapitre 62.

62. OFFICE DE LA POPULATION

La discussion n'est pas demandée.

Monsieur le Président passe au sous-chapitre 64.

64. SERVICE DES INHUMATIONS

La discussion n'est pas demandée.

Monsieur le Conseiller Municipal Antoine Reymond (PLR) a la parole

Puis-je vous demander de bien vouloir revenir à la page 47, de prendre le compte 610.3185 Honoraires divers et vous avez une explication dans la brochure à la page 42, Honoraire divers dès 2019, suppression des patrouilles dissuasives jusqu'ici assurées par une société de sécurité privée. Lorsqu'il a été communiqué à la société privée que nous avons renoncé à leur service, ils sont revenus vers nous et ont attiré notre attention sur une chose tout à fait intéressante quand même, c'est qu'évidemment, ils travaillaient, ce que nous savions. Nous avons estimé et alors qu'ils nous ont fait une offre qui est intéressante pour nous, à hauteur de CHF 6'000.- et c'est là le but de l'amendement municipal, c'est de reporter CHF 6'000.- sur ce compte, c'est que finalement nous estimons qu'au vu de l'offre intéressante, puisqu'avant nous étions à CHF 14'000.-, nous descendons à CHF 6'000.-, qu'il serait bon de pouvoir obtenir de votre part ces CHF 6'000.- pourquoi ? Parce que ce que fait cette organisation de sécurité privée, c'est entre autres d'aller voir ce qui se passe autour de nos collèges et lorsque l'on voit la liste de leurs interventions, vous m'excuserez vu l'heure de ne pas vous la lire en entier, ce serait très utile. Peut-être avons-nous été un peu vite lorsque nous avons fait le budget et nous aurions dû nous approcher préalablement de cette société privée pour demander s'ils étaient prêts à faire une autre offre.

Alors, je dépose au nom de la Municipalité un amendement qui vise à restaurer sur le compte 610.3185 un montant de CHF 6'800.- pour que nous puissions continuer à avoir, avec une mesure moindre certes, mais aussi avec un prix fortement réduit, une surveillance de nos bâtiments. Je vous remercie.

Monsieur le Président du Conseil prend la parole

Monsieur le Municipal Reymond, c'est directement le compte 610.3185 Honoraires divers ou il y a un sous-compte ?

Monsieur le Conseiller Municipal Antoine Reymond (PLR) a la parole

Oui, il s'agit du compte 610.3185.

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Merci Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je pensais que l'on discutait des amendements. C'est un amendement qui est tout à fait intéressant, en tout cas sur le plan politique, c'est un constat d'échec total.

Je trouve que c'est quand même fou que l'institution publique aie besoin de faire appel à une société privée de sécurité pour la protection de ses propres biens, alors que c'est quand même la tâche de l'Etat. L'Etat est responsable de la sécurité des biens et des personnes par le biais en tout cas de notre police de l'ouest. Evidemment, on va voter leur proposition, mais c'est quand même un peu bizarre que finalement, tout un chacun, sache que la police n'est pas suffisante, qu'il faut des sociétés privées pour pouvoir compter ne pas se faire dévaliser ou déprécier son bien.

Monsieur le Président précise que la discussion est toujours ouverte sur ce point.

Monsieur le Conseiller Shantidas Annen (PLR) a la parole

Monsieur le Président,

Juste pour répondre à Monsieur Deillon, l'objectif n'est pas le même. Monsieur Deillon, la Polouest est responsable de tout ce qui est peut-être bien privé, comme votre villa ou des gens qui doivent se protéger, alors que là on parle d'une société de surveillance privée qui, elle, a vocation pour les espaces publics uniquement. Elle ne va pas intervenir sur vos espaces privés, donc cela n'a rien à voir avec la police de l'ouest et je crois que vous confondez les notions de protection privée et de protection publique.

Monsieur le Président met au vote l'amendement municipal consistant à porter au compte 610.3185 un montant de CHF 6'800.-.

Vote : l'amendement municipal est accepté à une grande majorité, moins 15 abstentions.

Monsieur le Président du Conseil prend la parole

Nous étions au sous-chapitre 64, service des inhumations.

Monsieur le Président passe au sous-chapitre 65.

65. SERVICE DE DEFENSE INCENDIE

Monsieur le Président rappelle qu'il y a deux amendements. Il propose à Madame la rapportrice de les lire les deux dans un premier temps.

Madame la rapportrice a la parole

Amendement no 9

6503.3170. Frais de réceptions et de manifestations

Réduire le compte 6503.3170 du SDIS de CHF 4'200.-, passe de CHF 24'200.- à CHF 20'000.-.

Soit réduire le compte 650.3521 du budget de Prilly de CHF 1'530.- (part prillérane).

Participation à l'effort budgétaire.

L'amendement est accepté avec 6 oui et 1 abstention.

6510.3653 Subvention corps des tambours SDIS MALLEY

Réduire le compte 6510.3653 du SDIS de CHF 5'000.-, passe de CHF 5'000.- à CHF 0.-.

Soit réduire le compte 650.3521 du budget de Prilly de CHF 1'822.- (part prillérane).

Faire appel à d'autres fanfares ou groupes musicaux déjà subventionnés.

L'amendement est accepté à l'unanimité.

Monsieur le Président du Conseil prend la parole

Merci Madame la rapportrice. Il y a donc ici un jeu de miroir entre le budget du SDIS et le nôtre. L'explication que j'ai reçue du service des communes est la suivante. Il ne nous est pas possible d'amender le budget d'une entente intercommunale, seule cette compétence appartient au Conseil intercommunal qui a voté ce budget. Mais, il nous est possible bien sûr d'amender notre ligne, celle du sous-chapitre 65, charge ensuite à l'entente ou à l'association de communes d'en prendre acte et de s'adapter avec la décision votée par notre Conseil. Est-ce que cette explication amène d'autres questions ?

Donc, nous ne toucherons pas le budget du SDIS, mais je mettrai au vote les deux amendements du SDIS. Avant cela, la discussion est ouverte sur ces amendements 9 et 10 dans un premier temps.

Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le budget du SDIS était un des seuls qui n'a pas réduit ses charges et la COFIN estime que comme les autres, le SDIS pourrait aussi faire un effort. Elle sait que les manifestations ont leur importance pour souder le corps des sapeurs-pompiers, que c'est à ce moment-là aussi que époux et épouses des sapeurs-pompiers sont aussi remerciés pour les concessions faites pour assurer la sécurité de la population et pour autant, la Municipalité, comme le Conseil communal, avons tous fait des efforts pour les frais de bouche et le SDIS pourrait aussi faire cet effort. Monsieur le Président du Conseil vous a expliqué comment cela se passerait, ça toucherait uniquement notre ligne budgétaire.

Par rapport aux subventions des frais de tambours, nous avons une fanfare à Prilly, Renens a aussi une fanfare, et il est difficilement concevable dans la situation actuelle de former une nouvelle structure de parade, même si ce corps est déjà constitué depuis d'une année maintenant. Donc, la COFIN, à l'unanimité, vous demande d'accepter ce 2^{ème} amendement.

Monsieur le Président précise que la discussion est ouverte sur les deux amendements.

Monsieur le Conseiller Municipal Antoine Reymond (PLR) a la parole

Je tire exactement les mêmes conclusions que Madame la Présidente de la COFIN, quant à l'importance de ces occasions de sociabilité, comme on pourrait dire, l'occasion effectivement de remercier et de réunir les gens qui sont engagés dans le SDIS, ainsi que leurs familles. J'en tire évidemment les conséquences tout à fait différentes. J'ai là la liste de toutes les occasions où la somme qui vous est proposée d'amputer, toutes les occasions où il est possible de réunir les gens.

Il ne s'agit pas seulement, Madame la Présidente, de frais de bouche, il s'agit bien sûr d'apéritifs et ceux qui ont été par exemple lors de la grande cérémonie du SDIS à Renens, auraient pu non seulement entendre l'excellent discours de notre Président du Conseil, mais aussi aller ensuite à l'agape qui était fort simple, mais qui était fort utile pour réunir toutes les familles. Il y a aussi des repas pour les départs, lorsque telle ou telle personne quitte après des années de service, il y a un petit apéritif et un petit cadeau, etc, etc. Donc, je ne veux pas vous lire toute la liste, mais il y a 25 items, 25 occasions et franchement, je vous demande de garder ces montants-là, c'est une manière de dire merci à ceux qui s'engagent au SDIS.

C'est quand même un service et toute le monde ici est d'accord, tout à fait fondamental et tout à fait important pour notre sécurité et je crains que cela soit fort mal pris que nous amputions ainsi ces montants, alors que le système de milice avec des soldes peu élevées, je vous rappelle que c'est CHF 30.- de l'heure, ce système de milice tient aussi parce que nous sommes capables de réunir les gens. Je fais cela avec l'envie de soutenir bien sûr le SDIS, dont j'assume une part de responsabilité en tant que président de la commission du feu, je le fais avec tambours.

Pourquoi faut-il garder les tambours ? Ce n'est pas maintenant seulement qu'ils arrivent. Avant, il y avait eu sans doute des oublis dans les budgets, voilà pourquoi ils n'apparaissent pas. Mais, c'est une structure qui existe depuis un certain temps, ce sont des tambours qui font partie d'une structure lausannoise et ils nous sont mis à disposition pour une somme fort modique et voilà pourquoi je vous propose de les garder. Vous savez par exemple que lorsqu'il y a le défilé des écoles, ce sont eux qui donnent le pas, et on est bien contents d'arriver au bout, parce qu'au moins, on avance avec eux. Donc, c'est aussi une occasion, lorsqu'il y a la cérémonie du SDIS avec les passations, les gens qui reçoivent de nouveaux grades, la passation comme nous l'avons vécue à Renens de nouveau, la passation d'un commandant à un autre, c'est la seule musique qu'il y a.

Que souhaitez-vous ? Que nous passions des CD ? Cela serait quand même dommage. Je voudrais enfin vous faire entendre quelque chose, parce que je me suis préparé, on parle de musique. Tout le monde est attentif ? Ecoutez bien ! Non, pas enfin tranquilles ! C'est ce que nous aurons le 31 juillet, lorsque nous nous déplaçons entre ici et la piscine pour la cérémonie de la fête nationale. En plus, vous ajoutez bien sûr le frottement de nos pieds sur le macadam surchauffé. Voilà pourquoi nous en avons besoin, parce qu'ils sont là aux moments importants pour la vie de Prilly. Donc, refusez je vous en prie les deux amendements à propos du SDIS, tels que présentés par la COFIN, merci.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président met au vote l'amendement no 9 qui est de réduire le compte 650.3521 du budget de Prilly de CHF 1'530.-.

Vote : l'amendement no 9 est accepté par 18 voix pour, 15 voix contre, moins 22 abstentions

Monsieur le Président met au vote l'amendement no 10 qui consiste à réduire le compte 650.3521 du budget de Prilly de CHF 1'822.-.

Vote : l'amendement no 10 est refusé par 29 voix contre, 15 voix pour, moins 11 abstentions

Monsieur le Président passe à l'étude des sous-chapitres 66 et 68.

66. PROTECTION CIVILE

La discussion n'est pas demandée.

Monsieur le Président passe au sous-chapitre 68.

68. AFFAIRES MILITAIRES

La discussion n'est pas demandée.

Monsieur le Président passe au chapitre 7

7. SERVICE SOCIAL

Monsieur le Président précise qu'il y a un amendement de la COFIN. Il passe au sous-chapitre 71.

71. SERVICE SOCIAL

La discussion n'est pas demandée.

Monsieur le Président passe au sous-chapitre 72.

72. PREVOYANCE SOCIALE

La discussion n'est pas demandée.

Monsieur le Président passe au sous-chapitre 73.

73. SANTE PUBLIQUE

La discussion n'est pas demandée.

Monsieur le Président passe au sous-chapitre 74.

74. OFFICE DU LOGEMENT

Monsieur le Président passe la parole à Madame la rapportrice.

Madame la rapportrice a la parole

Amendement no 8

740.3668, Aide à l'économie

740.4809, Prél. Sur fonds d'aide à l'économie

Réduire de CHF 24'000.-, passe de CHF 24'000.- à CHF 0.-.

La COFIN recommande exceptionnellement de ne pas alimenter la réserve, cette dernière étant suffisamment dotée.

L'amendement est accepté à l'unanimité.

Monsieur ouvre la discussion sur l'amendement.

Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La COFIN retire cet amendement tout simplement parce que ce compte doit être alimenté, il est lié à un autre compte, donc il n'y a pas de sens qu'on le maintienne, parce que l'intention de la COFIN était juste de ne pas l'alimenter exceptionnellement. Donc, on le retire.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président passe au chapitre 8.

8. SERVICES INDUSTRIELS

Monsieur le Président passe aux sous-chapitres 82 et 85.

82. SERVICE DE L'ELECTRICITE

La discussion n'est pas demandée.

Monsieur le Président passe au sous-chapitre 85.

85. TELERESEAU

La discussion n'est pas demandée.

Monsieur le Président passe aux pages roses qui ne sont pas soumises au vote.

PAGES ROSES

La discussion n'est pas demandée.

Monsieur le Président passe maintenant au budget de la STEP à partir de la page 69.

BUDGET DE LA STEP

La discussion n'est pas demandée.

Monsieur le Président passe maintenant au budget du SDIS de Malley à partir de la page 73. Il précise qu'ils ont été la source de référence pour les amendements.

BUDGET DU SDIS DE MALLEY

La discussion n'est pas demandée.

Monsieur le Président du Conseil prend la parole

A ce stade, nous avons terminé l'étude du budget communal. Je propose de faire 2 minutes de pause pour vérifier les montants de sorte à voter des conclusions exactes cette année. Je me permets d'appeler Madame Jacquin à la table des scrutateurs, c'est très aimable à vous.

Pause de deux minutes

Monsieur le Président du Conseil prend la parole

Mesdames et Messieurs,

Avant de passer au vote sur les conclusions, il y a une correction à vous signaler, une faute de frappe, que cela ne soit pas une surprise par la suite, qui est l'amendement no 6 Frais divers et décoration, c'est le compte 432.3189 et non 432.3193, en page 15 du rapport de la COFIN.

Il y a également ensuite les observations émises par la COFIN. Comme nous avons tous pu en prendre connaissance dans le rapport, je pose la question suivante, y a-t-il quelqu'un qui souhaite la lecture de ces observations ?

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président du Conseil prend la parole

Est-ce que l'on peut rappeler les Conseillers qui sont encore dans les pas perdus pour procéder au vote sur les conclusions du préavis sur le budget ? Très bien. Je passe la parole à Madame la rapportrice pour la lecture des conclusions.

Lecture du rapport.

Monsieur le Président passe au vote sur les conclusions amendées du préavis municipal.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N° 14-2018, le budget 2019 de la STEP de Vidy et le budget 2019 du SDIS Malley, Prilly-Renens,
- ouï le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'approuver la participation financière de la Commune de Prilly figurant sous 460.3526 aux coûts d'exploitation de la Station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise - STEP de Vidy et d'approuver le budget 2019 de ladite STEP ;
2. d'approuver telle qu'amendée la participation financière de la Commune de Prilly sous 650.3521 à l'organisme intercommunal de Défense contre l'incendie et de Secours SDIS Malley, Prilly – Renens et d'approuver le budget 2019 dudit organisme ;
3. d'approuver le budget ordinaire amendé de la Commune de Prilly pour 2019 présentant un excédent de dépenses de CHF 1'507'060.-, après amendements.

Vote : les conclusions amendées du préavis municipal no 14-2018 sont acceptées à une large majorité, moins 7 avis contraires et 1 abstention.

Monsieur le Président passe au point 10 de l'ordre du jour.

10. Rapport municipal N° 1-2018 présentant l'état de traitement des motions et postulats encore en suspens et ayant été déposés et renvoyés à la Municipalité jusqu'au 31 décembre 2017.

Monsieur le Président du Conseil prend la parole.

La discussion a eu lieu en marge de celle précédente pour les points suivants de l'ordre du jour. En tous les cas, le rapport municipal no 1-2018, je vais soumettre cette proposition au vote, de le reporter au Conseil de l'année prochaine, de reporter aussi la réponse municipale et de faire les points motions, postulats et interpellations au gré de vos souhaits, de sorte de pouvoir à aller au bout de cet ordre du jour et annuler la séance prévue de relevée prévue demain. Voilà l'idée de manœuvre. Je passe au vote.

Celles et ceux qui acceptent de reporter les points 10, rapport municipal N° 1-2018 et 11, réponse municipale à la question de Monsieur Kurt au prochain Conseil peuvent le faire maintenant en levant la main.

Vote : le report des points 10, rapport municipal N° 1-2018 et 11, réponse municipale à la question de Monsieur Kurt au prochain Conseil est accepté à l'unanimité.

Monsieur le Président du Conseil prend la parole.

Je vous remercie de votre compréhension. Nous avons un point motions, postulats et interpellations. Les motions déposées ici. Est-ce que Monsieur Deillon, vous souhaitez les déposer à ce Conseil maintenant ? Vous avez la parole.

12. Motions, postulats, interpellations

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Merci Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

J'ai une motion qui s'intitule : Réintroduction d'un modeste impôt sur les divertissements dès 2020. La motion est déposée, je souhaiterais qu'on la développe au prochain Conseil, ce qui permettra aux différents groupes politiques d'en discuter.

Ensuite, je dépose aussi aujourd'hui une interpellation qui est relative à la problématique du restaurant de la piscine la Vague 2.0. Je ne vais peut-être pas la développer maintenant, ce n'est pas la peine, par contre je pense qu'on pourra la passer à la Municipalité de manière à ce qu'elle puisse répondre directement la fois prochaine. Donc, j'en donnerai lecture au prochain Conseil, vous en disposez déjà maintenant, ainsi vous pouvez déjà y répondre au prochain Conseil, vous ne perdez pas de temps.

Monsieur le Président passe au point 11 de l'ordre du jour.

Monsieur le Conseiller Samuel David (PLR) intervient pour rappeler qu'il faut faire un vote si l'on veut poursuivre au-delà de minuit selon le Règlement du Conseil et il est 00h04.

Monsieur le Président du Conseil demande à Monsieur le Conseiller David quelle est la disposition du Règlement.

Monsieur le Président du Conseil prend la parole

C'est juste. Comme il est 00h04, sur une décision de la majorité des membres présents, le Conseil peut poursuivre la discussion au-delà de minuit ou dans les 24 heures qui suivent. Je passe au vote.

Vote : la continuation de la séance est acceptée à l'unanimité.

13. Questions et divers

Monsieur le Président du Conseil prend la parole

Je viendrai vous demander les dons de nos jetons de présence. Y a-t-il des questions et divers qui ne sont pas relatifs à nos dons des jetons de présence de la soirée ?

Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

J'ai une question à la Municipalité sur l'augmentation du cautionnement pour le Cadouest. Il y avait l'article dans le préavis qui était cité dans les communications municipales. Je vous lis ce qu'on a voté dans le préavis : c'est d'autoriser la Municipalité à se porter caution solidaire au nom de la Commune de Prilly en garantie des emprunts contractés par la société Cadouest SA, à constituer pour un montant maximal de CHF 1'850'000.- pour autant que le Canton de Vaud se porte également caution solidaire pour un montant au moins identique selon demande actuellement pendante. Est-ce que le Canton de Vaud s'est aussi porté solidaire ?

Monsieur le Président demande à la Municipalité si elle souhaite répondre à cette question.

La Municipalité répondra à la fin des différentes questions.

Monsieur le Conseiller David Boulaz (Les Verts) a la parole

Merci Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Je vais être extrêmement bref, je me propose d'utiliser la même solution que Fabien Deillon pour une question écrite, à moins que vous vouliez que je vous la lise en entier, donc de la déposer et je vous la lirai au prochain Conseil et je demanderai de répondre au prochain Conseil, si cela convient. J'ai juste dans les questions qui se posent, elles portent sur la hausse de la taxe forfaitaire de base sur les déchets. Une question à laquelle j'aimerais avoir la réponse tout de suite : est-ce que le surveillant des prix a été consulté et si oui, quelles ont été ses recommandations ?

Madame la Conseillère Geneviève Nosedà Guignard (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Lors des travaux du chemin des Creuses, les bandes jaunes du passage piétons situées au niveau du premier îlot de la route du Chasseur ont été supprimées, mais l'îlot est toujours en place.

Ce passage piétons va-t-il subsister, car il est très utilisé depuis de nombreuses années par les usagers qui descendent la route du Chasseur et tournent à droite pour reprendre le chemin des Creuses et le chemin de Bellevue ? De ce fait, il est illogique que les usagers descendent jusqu'au passage protégé par des feux et remonter pour prendre les chemins cités plus haut. Ce passage piétons a également pour avantage de ralentir le trafic et de faciliter les automobilistes pour l'entrée sur la route du Chasseur depuis ces deux chemins. Je vous remercie de votre réponse.

Monsieur le Conseiller Municipal Antoine Reymond (PLR) a la parole

Pour répondre à la question de Madame Nosedà Guignard, oui, effectivement, nous avons décidé de supprimer le passage piétons, mais de garder l'îlot. Les gens n'ont qu'à descendre jusqu'au passage pour piétons un tout petit plus bas qui est vraiment sécurisé. Je sais que les gens ont pris un certain nombre d'habitudes et c'est du fait de ces habitudes que nous avons décidé, en tout cas pour un temps, de laisser l'îlot, parce que les gens jouent un peu avec leur vie en traversant, alors qu'il n'y a plus de passage piétons. Vraisemblablement, d'ici l'été, l'îlot va être supprimé.

Monsieur le Conseiller Municipal Maurizio Mattia (Les Verts) a la parole

Merci Monsieur le Président,

Par rapport à cette taxe forfaitaire sur les déchets, sachez qu'à CHF 66.-, même si l'augmentation est sensible et je peux comprendre que certains prillérans ont eu la mauvaise surprise de recevoir ça, surtout s'ils n'ont pas suivi ni nos débats, puisqu'on en avait parlé au budget de l'année passée, ni ne lisent le Prill'héraut, ni ne vont sur Facebook, c'est vrai que cela peut être un peu surprenant, mais CHF 66.- la taxe forfaitaire par personne, on est encore très en-dessous de beaucoup d'autres communes, c'est une taxe qui reste très raisonnable en comparaison avec les autres communes, donc il n'y a pas de raison que Monsieur Prix réagisse par rapport à ça. Merci.

Monsieur le Syndic Alain Gilléron (PLR) a la parole

Il y a juste la question sur Cadouest. Madame la présidente de la COFIN, c'est un peu tard et je crains de vous dire quelque chose de faux. En tout cas, ce qui est sûr, c'est que la Commune de Prilly n'a pas dépassé son cautionnement de CHF 1'800'000.-, donc c'est bon. On n'aurait pas dû venir devant vous pour plus, pour pouvoir cautionner une autre somme. Je ne me rappelle plus si le Canton a fait quelque chose ou pas, mais on aurait de toute façon réagi bien avant, puisque c'est en 2011 que nous avons voté cela. Je vérifie et je vous transmets la réponse par mail.

Monsieur le Président passe aux jetons de présence et précise qu'ils ne seront prélevés que sur une seule soirée et non deux. Il ajoute que le Conseil a pour tradition de donner ceux-ci à des associations ou autres.

Monsieur le Conseiller Samuel David (PLR) a la parole

Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Le groupe PLR va donner ses jetons de présence de fin d'année au Noël des aînés des paroisses catholique et protestante de la Commune de Prilly. Je vous remercie.

Madame la Conseillère Magaly Russbach (Les Verts) a la parole

Merci Monsieur le Président,

Le groupe des Verts a décidé cette année de soutenir le Football Club de Prilly qui a subi un sacré dommage cet automne. Nous leur offrons donc nos jetons de présence d'aujourd'hui.

Monsieur le Conseiller Jean-Baptiste Di Natale (PDC) a la parole

Monsieur le Président, chers collègues,

Le groupe PDC a le plaisir de remettre ses jetons de présence au bénévolat de l'association familiale de Prilly.

Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste donne ses jetons de présence cette année à la jeunesse de Prilly pour un cours qui sera mis sur pied en février, un cours de Hip-Hop et pour lequel le service cherchait du sponsoring. Ce n'est en aucun cas pour la gestion courante du ménage, mais pour des projets particuliers pour les jeunes. Merci.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président passe au contre-appel.

14. Contre-appel

Monsieur le Président propose de ne pas le faire. Il remercie l'assemblée pour la soirée et leur rappelle que l'apéritif est servi. Il souhaite à chacune et à chacun une belle fin d'année et de bonnes fêtes.

La séance est levée.

10 décembre 2018 – Heure : 00h14